HAL
open science

Le blé, pétrole doré de la France : une matière première majeure pour l'influence française dans le monde ?

Jérémy Denieulle

To cite this version:

Jérémy Denieulle. Le blé, pétrole doré de la France : une matière première majeure pour l'influence française dans le monde ?. Géographie. 2019. dumas-02301898

HAL Id: dumas-02301898

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02301898

Submitted on 30 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre académique issu du rapport de stage
Master 2 – Géopolitique

Année universitaire
2018-2019

Rapport de stage : Club DEMETER
Février – Juillet 2019

Le blé, pétrole doré de la France
Une matière première majeure pour l'influence française dans le monde ?

Rapport soutenu le 10 juillet 2019 par Jérémy DENIEULLE
Étudiant en Géopolitique à l'Université Reims Champagne-Ardenne

Sous la direction de Monsieur François BOST
Professeur à l'Université Reims Champagne-Ardenne, directeur du laboratoire EA 2076 HABITER

Second membre du jury : Madame Céline VACCHIANI-MARCUZZO
Maître de conférences à l'Université Reims Champagne-Ardenne

AVERTISSEMENT

Le présent travail est le chapitre académique issu d'un rapport de stage réalisé dans le cadre d'une expérience au sein du club DEMETER entre février et juillet 2019. Le chapitre académique dudit rapport est en réalité un mémoire moins conséquent (50 pages) qui peut se lire indépendamment du rapport dont il est issu.

REMERCIEMENTS

Je tiens en premier lieu à remercier François Bost pour ses conseils. Pour la seconde année d'affilée il m'a accordé sa confiance et j'espère que ce travail en sera digne.

Ensuite, je remercie Sébastien Abis et Matthieu Brun. Ils m'ont également honoré de leur confiance en m'accueillant au sein du club DEMETER et, évidemment, mon diplôme aurait été bien différent si je n'avais pas eu la chance qu'ils ont décidé de m'accorder. Remerciements tous particuliers à Matthieu qui m'a permis de m'épanouir dans chacune des (nombreuses) missions qui furent les miennes.

Mes remerciements à tout le reste de l'équipe grâce à laquelle chaque journée de travail a été rendue optimale.

De très chaleureux remerciements à Victor Tanzarella, Eric Thirouin et Yves le Morvan. Le temps qu'ils m'ont accordé et que je sais précieux m'a réellement permis d'y voir bien plus clair. Et ce fut ô combien nécessaire pour des problématiques aussi complexes (et passionnantes) que celles que nous avons abordées.

Enfin, merci à mon père, à Robin et à Ornella pour leurs relectures et, surtout, leur soutien.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABCD : Archer Daniels Midland, Bunge, Cargill, Louis-Dreyfus.

CCI : Chambre du commerce et de l'industrie

CIC : Conseil international des céréales (anciennement CIB, Conseil international du blé)

FAO : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (ONU)

GATT : General Agreement on Tariffs and Trade

OIG : Organisation intergouvernementale

OMC : Organisation mondiale du commerce

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONU : Organisation des Nations unies

OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole

PAC : Politique agricole commune

SAU : Surface agricole utile

TAFTA : Trans-Atlantic Free Trade Agreement (traité de libre-échange transatlantique)

UE : Union européenne

SOMMAIRE

Le blé, pétrole doré de la France. Une matière première majeure pour l'influence française dans le monde ? 5

Introduction 5

1. *Le blé, matière première au cœur de l'Histoire* 8

2. *La France, acteur de premier plan dans un marché inégal et concurrentiel* 25

3. *Diplomatie et marché : quelles articulations ?* 43

Conclusion du chapitre académique 55

Le blé, pétrole doré de la France. Une matière première majeure pour l'influence française dans le monde ?

INTRODUCTION

Souvenons-nous que l'alimentation est le premier besoin des êtres humains puisqu'il est vital pour leur survie. Nourrir une population qui continue de croître sur une planète aux ressources finies est un réel défi pour l'agriculture, dont le premier objectif reste de nourrir les Hommes.

Ces postulats de base font des denrées agricoles des matières premières dans lesquelles de nombreux enjeux géopolitiques se rencontrent et s'affrontent. Il va s'agir tout d'abord d'effectuer quelques rappels de base à propos de l'agriculture, l'activité la plus répandue à l'échelle de la planète puisqu'un tiers de la population active mondiale travaille encore dans ce secteur aux multiples facettes (Charvet, 2018, p. 7).

La situation alimentaire mondiale s'est globalement améliorée au cours de la seconde moitié du XXe siècle. En effet, une diminution du nombre de personnes sous-alimentées peut être observée : elles étaient un milliard en 1990, soit 19 % de la population du moment. Elles représentent aujourd'hui 11 % de la population mondiale, selon la FAO. Mais cette amélioration s'est faite de manière disparate. Si l'amélioration fut très nette en Asie, une dégradation est observable en Afrique et au Poche-Orient depuis les années 1990. Depuis 2015, le nombre de personnes sous-alimentées s'est même remis à augmenter. Il s'agit là d'un grand renversement.

Alors que la population mondiale continue croître et que le réchauffement climatique prouve que les modèles productivistes ne sont peut-être plus ceux à privilégier dans une optique de durabilité, il est clair que, demain, il faudra produire plus, produire mieux, et produire avec moins. Depuis 1930, la population mondiale a quadruplé. Pour l'avenir, l'ONU révise régulièrement ses projections à la hausse. L'organisation estime qu'en 2050, il y aura près de 2 milliards d'individus supplémentaires sur Terre, soit un total de 9,7 milliards de bouches à nourrir. Sur une planète où la richesse du sol et les conditions climatiques sont partout inégales, la question est la suivante : comment nourrir tous les êtres humains ? De ces inégalités dans la répartition des ressources naturelles découlent un constat, celui que tous les pays ne sont pas autosuffisants[1] en nourriture. Le relai est alors évident : le commerce international.

Ce chapitre académique se proposera d'approcher une géopolitique du blé, et plus précisément du blé tendre[2]. En si peu de pages, il serait difficile de ne serait-ce que tendre vers une analyse exhaustive. Notre objectif ici est bien d'esquisser les grands traits de cette

[1] Elle est atteinte lorsque « tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires afin de mener une vie saine et active » (FAO, 2008, in Charvet, Sivignon, 2011, p.191).

[2] Le blé tendre, ou froment, est utilisé pour faire la farine, et donc la panification ou encore des biscuits. C'est la céréale la plus cultivée en France. Le blé dur est plus utile pour les semoules ou les pâtes.

géopolitique du blé, de comprendre en quoi cette matière première est bien stratégique et quel est son rôle à l'échelle du monde et dans les relations entre les États. Le blé est à la base de l'alimentation d'une bonne partie de la population mondiale. Lorsqu'il manque, c'est toute la sécurité alimentaire d'un pays qui est mise en danger. A ce titre, il n'est pas étonnant qu'il s'agisse là de la céréale la plus échangée à travers le monde, devant le riz et le maïs. Cet état de fait montre déjà un élément central pour la suite de nos démonstrations : la sécurité alimentaire de certains États, qui ne produisent pas du tout ou pas assez de blé mais qui en consomment de manière croissante, dépend en partie du commerce extérieur.

A ce sujet, rappelons que les ressources en matière première ou la fertilité du sol d'un territoire contribue aux attributs de puissance de l'État qui y est installé. « La détention de ressources agricoles et alimentaires permet à un pays, non pas d'imposer sa volonté aux autres, mais de préserver son rang dans la hiérarchie des pays producteurs et exportateurs de biens agricoles, et de participer dans le même temps aux grands équilibres vitaux du monde » (Abis, Pouch, p. 68).

A ce titre, la France est particulièrement bien placée sur l'échiquier agricole et alimentaire mondial. Premier producteur de blé en Europe, le pays est le « grenier à grain » du continent, dans le cadre de sa Politique agricole commune (PAC[1]). Les céréales couvrent plus du tiers de la surface agricole utile[2] (SAU) française et le blé est la céréale de prédilection du pays. Elle est cultivée sur 5 millions d'hectares, soit plus de la moitié de la surface agricole céréalière. La moitié de la production française de blé est d'ailleurs exportée à l'international, faisant de la France un des rares pays contribuant à la sécurité alimentaire mondiale.

Ce travail est basé sur une large recherche documentaire, effectuée notamment dans le cadre d'un stage au sein du club DEMETER. Il a également été nourri de divers entretiens, formels et informels, avec des professionnels et spécialistes du secteur. Soulignons ici que la recherche scientifique se proposant d'articuler géopolitique et matières premières agricoles est encore très peu développée, aussi ce fut un réel défi que de constituer une base bibliographique suffisamment importante pour y faire reposer nos questionnements et analyses. Cette relative faiblesse de la littérature scientifique a constitué l'une des principales difficultés auxquelles ce travail a été confronté.

Ces considérations nous amènent à notre problématique, qui se voudra multiscalaire. En effet, elle se proposera de montrer **en quoi le blé peut être une matière première au cœur de grands enjeux géopolitiques régionaux et mondiaux. Il s'agira également de comprendre comment cette céréale et son commerce contribuent au rayonnement de la France à l'étranger, et permettent au pays de peser dans la mondialisation et dans le concert des nations.**

Pour y parvenir, nous aurons recours à un plan en trois parties. Une première traitera donc du blé comme matière première au cœur de l'Histoire (3.1). Il s'agira d'expliquer que cette

[1] Cf. 1.3.

[2] Une SAU comprend « les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux…), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers…) » (Source : Insee, consulté le 28 juin 2019 : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1003

ressource est, dans son ADN historique, une matière première stratégique et mondialisée (3.1.1). Nous nous demanderons ensuite comment cette céréale s'est faite une place au cœur des enjeux de pouvoir, et donc de la géopolitique (3.1.2). Enfin, nous nous questionnerons sur la construction de stratégies céréalières par des acteurs publics, qui montrent bien l'importance stratégique de ces ressources (3.1.3).

Notre seconde partie se propose de replacer la France, un acteur de premier plan de la planète blé, au sein du marché mondial, que nous qualifierons d'inégal et de concurrentiel (3.2). Nous verrons donc tout d'abord que la « planète blé » se définit par des inégalités et des dépendances chroniques (3.2.1). Nous analyserons ensuite le fait que ce marché soit en proie à des luttes commerciales incessantes, qui constituent par ailleurs tout autant d'enjeux de pouvoir (3.2.2). Finalement, nous nous questionnerons sur la manière dont s'inscrit la France dans ce marché mondialisé et concurrentiel (3.2.3).

Une dernière partie traitera des articulations entre la diplomatie déployée par l'État français dans le monde et le marché mondial et libéral dans lequel s'inscrit le commerce de céréales (3.3). Nous verrons tout d'abord que ce marché se caractérise par la présence d'une multitude d'acteurs aux intérêts divergents (3.3.1). Nous constaterons par la suite que, bien que méconnu et peu analysé, le rôle de la diplomatie sanitaire dans le commerce de denrées agricoles est fondamental (3.3.2). Enfin, nous nous demanderons quelle place peut tenir l'État dans un marché libéral et mondialisé (3.3.3).

1. Le blé, matière première au cœur de l'Histoire

Pour comprendre l'intérêt d'une géopolitique du blé, il faut d'abord être capable de replacer cette céréale dans un temps plus long. Ceci permet de se rendre compte à quel point l'agriculture, dont le blé est une composante centrale, est au cœur de l'Histoire de l'humanité. Alors que certains produits peuvent se dévaluer avec le temps ou même disparaître, le blé traverse les époques en se montrant fondamental et irremplaçable. Pour autant, il faut se rappeler que, sur le temps long, l'histoire du blé est lacunaire, puisque des statistiques commerciales précises ne sont tenues que depuis le XXe siècle. Cette première partie sera l'occasion de montrer, au regard de l'Histoire, trois caractéristiques qui sous-tendent la géopolitique du blé : il s'agit d'une ressource stratégique et mondialisée depuis longtemps (3.1.1), qui a toujours été au cœur d'enjeux de pouvoir (3.1.2) et qui a fait l'objet de constructions de stratégies importantes, ce qui démontre la centralité de son rôle (3.1.3).

1.1. Historiquement, une ressource stratégique et mondialisée

Il s'agira ici de nous essayer à une courte histoire du blé. Celle-ci n'a bien évidemment pas pour objectif d'être exhaustive et cette première sous-partie a pour prétention de poser des bases historiques pour la suite de notre démonstration. Effectivement, pour parvenir à différencier le blé d'autres matières premières elles-mêmes au cœur d'enjeux géopolitiques[1], il est utile de comprendre l'importance qu'a pu revêtir cette céréale dans un temps plus long. En effet, alors que le pétrole ne se montre indispensable pour l'Homme que depuis le siècle dernier, le blé possède une profondeur historique avec laquelle l'énergie fossile ne peut rivaliser. Pourtant, alors que des analyses du marché pétrolier sous le prisme de la géopolitique sont légions, on ne peut pas en dire autant de celles relatives au blé, une céréale pourtant mondialisée, comme nous allons le voir, depuis deux millénaires. Il va donc falloir tenter, par une rapide histoire des origines de l'agriculture, de montrer en quoi le blé peut être perçu comme un ciment civilisationnel. Nous nous demanderons ensuite depuis quand le blé est une céréale mondialisée pour enfin nous poser la question de son rôle, plus spécifiquement, pour la France.

1.1.1. Aux origines : le blé, ciment civilisationnel ?

L'agriculture est apparue avec la révolution néolithique, à l'est du bassin méditerranéen grâce à un réchauffement et une humidification climatique, aux alentours de 9000 av. J.-C. Dans le Croissant fertile, les céréales à paille comme l'orge et le blé et certaines légumineuses sont sélectionnées par les premiers agriculteurs. Les débuts du modèle agraire et pastoral marquent alors le début d'un nouveau modèle civilisationnel pour l'humanité. Pierre Blanc rappelle que

[1] L'exemple le plus frappant de ce type de matière première pourrait être le pétrole, régulièrement au centre d'enjeux stratégiques. Le gaz pourrait être un autre exemple.

c'est en parallèle de l'invention de l'agriculture que se développent les premières techniques de conservation des denrées alimentaires, en particulier les silos de stockage souterrains (Blanc, 2014, pp. 23-38). L'agriculture s'est ensuite développée dans le reste de l'Europe au gré de l'accroissement des populations et de leur migration vers l'ouest. Le blé est donc une céréale d'origine moyen-orientale. On peut estimer que le commerce de denrées agricoles est apparu avec l'émergence de gros villages, donc à une échelle très locale. Ce commerce permet les débuts de l'urbanisation aux alentours de 3000 av. J.-C., selon Pierre Blanc : « l'agriculture permet de dégager des surplus alimentaires et de libérer une partie de la population qui peut alors se consacrer à d'autres activités pour couvrir indirectement ses besoins alimentaires. Le commerce agricole a vu ses distances progressivement grandir au gré des migrations de populations et de l'apparition des civilisations » (Blanc, 2014, pp. 23-38).

Prenons pour exemple la civilisation minoenne, située en Crète (2000 à 1250 av. J.-C.[1]) et qui s'approvisionnait certainement en céréales en Égypte. Des liens commerciaux entre les deux civilisations ont été attestés par l'archéologie, qui confirme la présence de vases minoens en Égypte et « d'objets d'art » égyptiens en Crète. Nicolas Grimal rappelle d'ailleurs que « pour les Égyptiens, les partenaires [commerciaux] sont les Minoens. […] Il n'est pas illogique de considérer que les Égyptiens ont conservé comme interlocuteur un Etat avec lequel ils avaient une tradition d'échanges fructueux, et dont ils appréciaient les produits » (Grimal, 1995, p. 14). Outre les objets que l'archéologie a pu identifier, on peut penser que les denrées agricoles occupaient une place de choix dans cette relation commerciale. L'Égypte, d'ailleurs, a très tôt développé la culture des céréales et même la panification : « Après l'unification du pays au IVe millénaire sous le règne du roi Narmer, l'agriculture irriguée s'est en effet fortement développée profitant de la gestion des crues dont la force déterminait chaque année la largeur du territoire agricole, et partant sa capacité productive. Cette utilisation des eaux du Nil a ainsi très tôt conditionné la stabilité de l'Égypte et semble-t-il déterminé sa puissance ». (Blanc, 2014, pp. 23-38).

Le développement d'un commerce à l'échelle du bassin méditerranéen est à dater à partir du premier millénaire av. J.-C., sous la civilisation phénicienne[2]. Les cités de Phénicie sont alors dotées d'une flotte capable de voyager dans le bassin pour y fonder divers comptoirs commerciaux. A ce moment, les traités commerciaux pullulent entre les cités indépendantes et concernent des céréales, de l'huile, du vin ou encore du bois. Ces réseaux d'échange vont s'intensifier durant toute l'Antiquité[3] et, s'ils ne concernent pas uniquement les céréales, celles-ci occupent une place de choix en ce qu'elles contribuent à la sécurité alimentaire de cités en constante croissance démographique.

---

[1] Selon les balises temporelles posées par l'archéologue Arthur Evans, qui situe la civilisation minoenne comme suit : la période pré-minoenne (3000-2000 av. J.-C.), minoenne (2000-1600 av. J.-C.), et post-minoenne (1600-1250, lors d'un tremblement de terre qui aurait précipité la chute de cette civilisation crétoise).

[2] Vers 1200 à 300 av. J.-C. Cette civilisation du Proche-Orient, située sur le territoire du Liban actuel et sur le nord d'Israël, a fondé des cités à Chypre, en Sicile, en Sardaigne, sur la péninsule ibérique ou encore en Afrique du Nord. Si cette civilisation est aujourd'hui relativement mal connue, il est certain que les Phéniciens étaient de grands navigateurs et de bons marchands.

[3] Dont la fin est usuellement fixée à 476, date à laquelle le dernier Empereur de l'Empire romain d'Occident est déposé par le chef barbare Odoacre.

Le blé, cultivé depuis l'invention de l'agriculture elle-même, semble donc au cœur de l'apparition des civilisations antiques. Pour autant, cette céréale représente-t-elle un véritable « ciment civilisationnel » ? Il faut d'abord s'aventurer sur la question épineuse de la définition d'une « civilisation », au cœur de nombreux débats. Nous retiendrons ici une acception du mot, volontairement plutôt générale : « le mot "civilisation" s'applique à un ensemble de peuples et de sociétés. Ainsi, à côté de *la civilisation*[1] qui est un degré élevé d'évolution ou un ensemble de traits caractéristiques, il y a *les diverses civilisations* qui possèdent ces caractères et en tirent une personnalité propre qui leur donne une place déterminée dans l'Histoire ou dans l'ensemble des populations à un moment donné » (Cazeneuve, 2019).

On l'a vu, dans le bassin méditerranéen, le blé est cultivé depuis plusieurs millénaires et était déjà au cœur des accords commerciaux durant l'Antiquité. En Europe, le blé est à la base de l'alimentation des populations. Cela n'a pas toujours été le cas pour le monde asiatique ou pour les continents africain et américain. L'émergence du blé dans les régimes alimentaires de ces régions est plutôt récente et s'est faite au gré, notamment, des vagues colonisatrices et de la récente mondialisation, dont la spécificité est d'être bien plus globale que celles qui l'ont précédée (Hay, Smith, 2018, pp. 307-318). Il ne faut donc pas exagérer la profondeur historique du blé, qui est différente selon les échelles : réelle en Europe et sur le pourtour méditerranéen, plus contrastée dans le reste du monde. Le fait que le blé soit aujourd'hui la céréale la plus largement consommée et la plus échangée à travers le monde[2] est donc le résultat d'évolutions relativement récentes lorsqu'elles sont mises à l'échelle des temps longs que nous venons d'évoquer.

Un nouveau détour vers le passé s'impose pour illustrer cette dernière réflexion. En 1923 René Musset, professeur de géographie à l'Université de Rennes, publie un livre intitulé *Le Blé dans le monde*. Dans son introduction celui-ci illustre, à sa manière, la composante civilisationnelle du blé : « Le blé est l'associé d'une civilisation supérieure, celle des peuples européens ; le riz n'est que la céréale des jaunes, plus nombreux certes, mais de combien moindre valeur ! Le blé nourrit, non pas le plus d'hommes, mais les hommes les meilleurs ; il est l'un des facteurs de la civilisation européenne » (Musset in Abis, 2015a, p. 82). Aussi choquante qu'elle soit, cette citation montre bien comment le blé a pu être perçu comme une céréale essentielle du ciment de la « civilisation européenne » et, par extension, occidentale. Aujourd'hui, la consommation du blé s'est bien étendue sur toute la planète[3].

1.1.2. Le blé, une céréale mondiale

Nous avons rapidement approché le fait que le blé était déjà, dans une certaine mesure, une céréale « mondialisée » dès l'Antiquité. Cette partie se propose d'y réfléchir. Dans un premier

[1] En italique dans le texte.
[2] Chaque année, 24% de la production mondiale de blé transite dans le monde, contre 15% pour le maïs et 10% pour le riz (Charvet, 2018, p. 40).
[3] En guise d'illustration de cet état de fait, notons que la Chine était en 2017-2018 le deuxième plus grand producteur de blé dans le monde (130 millions de tonnes) derrière l'Union européenne (152 millions de tonnes).

temps, posons-nous la question de savoir ce que nous entendons précisément par le terme « mondialisation ».

« La mondialisation économique désigne un processus d'intensification des échanges internationaux de toute nature : marchandises, capitaux, informations… Ce n'est ni un phénomène économique nouveau, ni un phénomène irréversible. A d'autres périodes de l'Histoire correspondent d'autres formes de mondialisation, qui parfois ont pris fin dans une phase de repli autarcique. Le phénomène actuel se caractérise toutefois par son ampleur et son intensité » (Blancheton, 2019). Ainsi le processus de mondialisation n'est pas nouveau, comme avait déjà pu le montrer Fernand Braudel dans *La Méditerranée et le Monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* en 1949. La mondialisation correspond donc à une période d'intensification des « échanges internationaux ». Puisqu'il est difficile de parler de *nations* durant la période qui nous intéresse ici, parlons plutôt « d'échanges inter-cités ». Comme nous l'avions évoqué plutôt, les cités phéniciennes du Proche-Orient avaient déjà établi des réseaux d'échange en Méditerranée, une période qui correspondait à la multiplication d'accords commerciaux entre cités concernant, notamment, les céréales.

Ces premières formes de mondialisation ont tout leur intérêt dans ce texte puisqu'elles vont nous permettre de démontrer le caractère profondément stratégique et géopolitique des céréales et du blé. Comme nous l'avions précisé en introduction, il s'agit également de montrer que, sur l'étude des temps longs, le blé a toujours fait partie des marchandises les plus échangées et donc les plus mondialisées.

Le marché du blé dépend bien entendu d'une règle simple : celle de l'offre et la demande. Une règle à laquelle ne dérogeait pas la cité antique d'Athènes, dépourvue de blé mais possédant une flotte et une puissance commerciale inégalées pour l'époque. Sous son apogée lors du « siècle de Périclès[1] », la cité comptait 250'000 habitants. La demande en blé dépasse alors la capacité de production athénienne qui devient insuffisante. Effectivement, les nombreuses guerres empêchent l'agriculture de se développer et il en résulte que la sécurité alimentaire des Athéniens est détériorée. Un constat qui peut encore être fait aujourd'hui, par ailleurs, dans certaines régions instables du monde. Toujours est-il que les notables d'Athènes ont pour mission de nourrir leurs travailleurs, dont le calme est central pour la stabilité intérieure de la cité. A ce sujet, rappelons d'ailleurs à quel point « blé et urbanisation sont intimement liés. Et quand la sécurité alimentaire des populations d'une ville dépend de l'extérieur, il faut construire un dispositif commercial et veiller à sa fiabilité sur la durée » (Abis, 2015a, p. 57).

C'est la puissance maritime d'Athènes qui lui permet d'orchestrer un grand flux de marchandises, au sein duquel les produits agricoles sont bien entendu très représentés. C'est une chaîne logistique d'un nouveau genre qui se met en place en Méditerranée, puisque le blé destiné aux Athéniens se trouve plusieurs points de départ : la Sicile, l'est de la Thrace, la Syrie, l'Égypte, Pont-Euxin[2]. Ce qui correspond à l'actuelle Crimée est devenu le grenier à blé d'Athènes, un état de fait qui pose des questions d'ordre géopolitique aux dirigeants de la cité. Effectivement, la sécurité de la navigation est indispensable dans le bassin pour les marchands

[1] Le Ve siècle avant notre ère.
[2] Les rives de la mer Noire. Dès le VIIe siècle av. J.-C., les pourtours de la mer Noire avaient été intensément colonisés par les Grecs.

de blé, dont dépend toute la stabilité de la plus grande cité grecque. Des alliances diplomatiques sont donc formées pour assurer ces voies de navigation. C'est le cas de Sestos, dans les Dardanelles, qui devient le « coffre à blé » du Pirée[1] (Abis, 2015a, p. 60). Si la géopolitique du monde grec antique est souvent abordée, elle l'est assez peu sous le prisme du commerce de céréales, qui dirige pourtant certaines des grandes orientations des décideurs grecs en ce qu'il est indispensable au maintien de la puissance athénienne. « Athènes se révèle être une puissance dominante souffrant d'un déficit structurel en céréales, ce qui la conduit à développer un intense commerce de blé, pivot majeur de sa politique extérieure, elle-même façonnée par des priorités économiques » (Abis, 2015a, p. 60). Citons par exemple l'importance centrale de la Sicile durant les guerres du Péloponnèse[2], dont les cités grecques s'étaient retrouvées au cœur du conflit en raison de leurs terres fertiles en céréales. En 404 av. J.-C., le fait que Sparte parvienne à prendre l'île pousse Athènes à la capitulation, craignant une famine. C'est un cas clair de dépendance au commerce extérieur pour nourrir sa population.

L'exemple de l'empire Romain est également parlant et quelque peu différent du cas athénien. La domination politique romaine sur les pourtours de la Méditerranée fait que certaines régions de l'empire ont rapidement tenté de spécialiser leurs productions. Le commerce est permis par un réseau routier et maritime très performant, qui n'était évidemment pas dédié uniquement au transport rapide des légions. Rome a toujours eu un grand souci de sécuriser son approvisionnement alimentaire, comme le démontre le combat mené contre la piraterie autour de la Sicile, de la Sardaigne et de l'Afrique du Nord par Pompée. Sur le plan intérieur, le fait de pouvoir fournir aux Romains du pain à des prix acceptables est une autre préoccupation majeure des décideurs. La fameuse doctrine *« panem et circenses »*, du pain et des jeux pour la stabilité de l'empire, le montre bien. Lorsqu'Ostie, le port de Rome, est attaquée par les pirates en 68 av. J.-C., les prix du pain s'envolent et une flopée de mesures sécuritaires sont prises pour enrayer la menace représentée par la piraterie, qui influait directement sur la stabilité de la capitale de l'empire (Abis, 2015a, p. 63).

Ces détours historiques doivent servir, dans le cadre de notre argumentation, à une meilleure compréhension des problématiques actuelles concernant le blé. Ces problèmes de dépendances, d'approvisionnement des villes ou de sécurisation d'une chaîne logistique n'ont pas disparu de nos jours et sont même renforcés au gré de l'intensification du processus de mondialisation et de l'augmentation constante de la demande mondiale en blé.

1.1.3. Quel rôle pour le blé dans l'histoire de France ?

Après avoir évoqué le rôle et l'importance du blé dans l'histoire de l'Europe et du bassin méditerranéen, il s'agit maintenant de replacer cette céréale au sein de l'histoire de France. Rappelons que ce pays est le premier producteur européen de blé, et se classe régulièrement parmi les plus grands producteurs mondiaux grâce à des rendements très hauts.

[1] Le port d'Athènes dans lequel transitaient les matières premières agricoles.
[2] Entre 431 et 404 avant notre ère.

On peut dire que cette céréale occupe une place centrale dans les enjeux sociopolitiques français. Historiquement, le blé a toujours fait l'objet d'une attention particulière des dirigeants français. Citons par exemple l'existence, au Moyen-Âge, de la dîme. Cet impôt consistait à prélever environ un dixième des récoltes agricoles pour les confier à l'Église afin d'anticiper des années de mauvaises récoltes. Le blé était plus particulièrement visé par ces précautions qui en disent long sur l'importance de cette céréale pour la sécurité alimentaire de la population.

L'un des épisodes les plus emblématiques de l'histoire française en ce qui concerne le blé est sûrement la Révolution. A la fin du XVIIe siècle déjà, le pain représentait deux tiers du budget des ménages français. Son prix faisait partie des premiers points de friction entre la population et la monarchie. Prenons pour exemple la Guerre des farines en 1775. Ces émeutes éclatent à la suite de l'édit de Turgot du 13 septembre 1774 sur la libéralisation du commerce des grains qui a enclenché une flambée des prix du pain. Les Français estiment alors que le roi se doit de garantir l'approvisionnement en produits de base et, après cet événement, le pouvoir fait marche arrière pour rétablir le contrôle des prix. Si, effectivement, la Révolution française est plurielle dans ses causes ; le prix du pain ne doit pas être sous-estimé puisqu'il faisait partie des revendications « symboliques » d'une partie de la population. A ce moment, de grands questionnements naissent pour se demander comment gérer le marché des céréales. A ce sujet Ferdinando Galiani[1], économiste italien, écrit en 1770 que « le blé peut être regardé comme une production du sol, et sous cette vue, il appartient au commerce et à la législation économique. Ensuite il doit être regardé comme la matière de première nécessité et le premier soin dans l'ordre civil des sociétés, et sous ce point de vue, il appartient à la politique et à la raison d'État » (Galiani in Abis, 2015a, p. 67).

Il est donc central pour la population française d'être approvisionnée en pain efficacement et à des prix corrects. Ce souci s'est retrouvé, plus récemment, lors de la première guerre mondiale. A la veille du conflit, l'agriculture représente 40% de la population active. Entre 1914 et 1918, deux tiers de la force agricole française (3.7 millions d'hommes) se rendent au front (Abis, 2015a, p. 68). Sans hommes ni chevaux[2] ou intrants, la production française, logiquement, s'effondre. A la sortie de la guerre, les surfaces céréalières françaises ont diminué d'un tiers, notamment à cause de la large zone de conflits du nord-est du pays. 40% de la production du blé disparaît totalement, et le prix de la céréale vient à tripler. Les importations venues de l'Algérie augmentent donc considérablement et un rationnement est mis en place. De nouvelles puissances céréalières émergent alors : les États-Unis, le Canada, l'Argentine ou l'Australie se positionnent sur les marchés européen et français. Avant la Grande Guerre, la France cherchait pourtant à être protectionniste avec sa céréaliculture, ce qui démontre l'intérêt stratégique du secteur (Abis, 2015a, p. 68).

Il faut attendre la seconde moitié du XXe siècle et plus précisément les années 1960 pour voir la France remettre un point d'honneur à être autosuffisante en céréales. Cette résurgence de la France sur la planète blé a été rendue possible par la mise en place de la Politique agricole commune (PAC) à partir de 1962. Cette politique ambitieuse sera développée dans la suite de ce travail (Cf. 1.3). En attendant, la perte de vitesse du continent européen a profité surtout aux

[1] Né en 1728 et mort en 1787.
[2] Ceux-ci représentaient encore le moyen de traction principal.

États-Unis, qui sont devenus la puissance agricole incontournable dès la sortie de la seconde guerre mondiale.

1.2. Une céréale au cœur d'enjeux de pouvoir

Nous avons vu, sous l'éclairage du temps long, à quel point les céréales pouvaient être au centre des préoccupations à la fois de la population et de leurs dirigeants. Ici, nous nous demanderons comment le blé peut être au centre d'enjeux de pouvoir, quand bien même cette question a déjà pu être esquissée dans notre précédente partie. Il s'agira ici de traiter d'exemples plus récents. Ceux-ci peuvent constituer une « géopolitique du blé » du XXIe siècle. Comment cette céréale, inscrite dans un marché mondialisé assez largement piloté par des acteurs privés, peut se retrouver au cœur d'enjeux de pouvoir ?

1.2.1. Existe-t-il une « arme verte » ?

Plusieurs éléments sont à garder à l'esprit avant d'aborder cette question. La Terre comporte plus de sept milliards d'habitants, près d'un milliard d'entre eux ne mangent pas à leur faim et la population mondiale continue de croître. La sécurité alimentaire est liée à la sécurité globale. De ce point de vue, celui qui serait capable de posséder une « arme alimentaire », ou « arme verte », aurait en main un grand moyen de puissance. « L'alimentation peut ainsi devenir une arme économique, une arme politique ou une arme de guerre, avec des effets immédiats sur la sécurité alimentaire des populations, l'économie des pays et donc sur la stabilité politique et sécuritaire des États. […] Pour transformer [l'alimentation] en arme, il suffit de raréfier et concentrer l'offre tout en profitant d'une demande dispersée et non organisée » (Rivoal, 2015). On comprend vite qu'une fois manipulée par un producteur agricole en situation de monopole sur un marché, l'alimentation peut devenir une arme dévastatrice. La raréfaction des denrées agricoles peut se payer en vies humaines pour l'État visé, qui serait alors plus enclin à effectuer des concessions politiques diverses. « Contrôler l'offre est assez simple, il suffit de bloquer physiquement ou légalement l'accès à la nourriture pour créer sa rareté. La demande étant par nature dispersée[1], l'alimentation devient vite une arme qui, puisqu'elle est essentielle à la survie des individus, a pour conséquence directe la mise en danger de vies humaines. Utilisée à grande échelle, l'arme alimentaire peut être d'une efficacité plus redoutable que les armes de guerre à proprement parler » (Rivoal, 2015).

Nous nous intéresserons donc ici à envisager l'agriculture comme une probable arme géopolitique, en ce qu'elle peut servir des rapports de force à différentes échelles. Notre premier exemple portera sur les États-Unis. Nous l'avons rapidement évoqué, ce pays s'est érigé au cours du XXe siècle comme une puissance agricole incontournable. Une partie substantielle de cette puissance repose sur la production de blé tendre. La figure 1 montre bien l'évolution positive de la production de blé dans ce pays et de ses exports vers le monde.

[1] Il y a en effet plus de pays importateurs de denrées agricoles (surtout en ce qui concerne le blé, qui nous intéresse particulièrement) que de pays exportateurs (cf. 2.1).

Ce qui nous intéressera dans cette partie, c'est la possible utilisation du blé comme d'une arme géopolitique pour les États-Unis, ce pays devenu un géant agricole à la sortie de la seconde guerre mondiale. La production nord-américaine a effectivement été dopée durant le conflit et, lors de sa résolution, permet au pays de dégager de gros volumes à l'export, notamment vers une Europe meurtrie qui affirme ses besoins[1]. D'autres régions commencent également à importer de plus en plus : c'est le cas en Asie, en Afrique ou au Moyen-Orient. Pour la campagne 1946-47, les États-Unis exportent 11 millions de tonnes (Abis, 2015a, p. 75) et dominent largement la planète blé avec le Canada, l'Argentine et l'Australie. A eux quatre, ces pays placent 22 millions de tonnes de blé sur les marchés internationaux au début des années 1950.

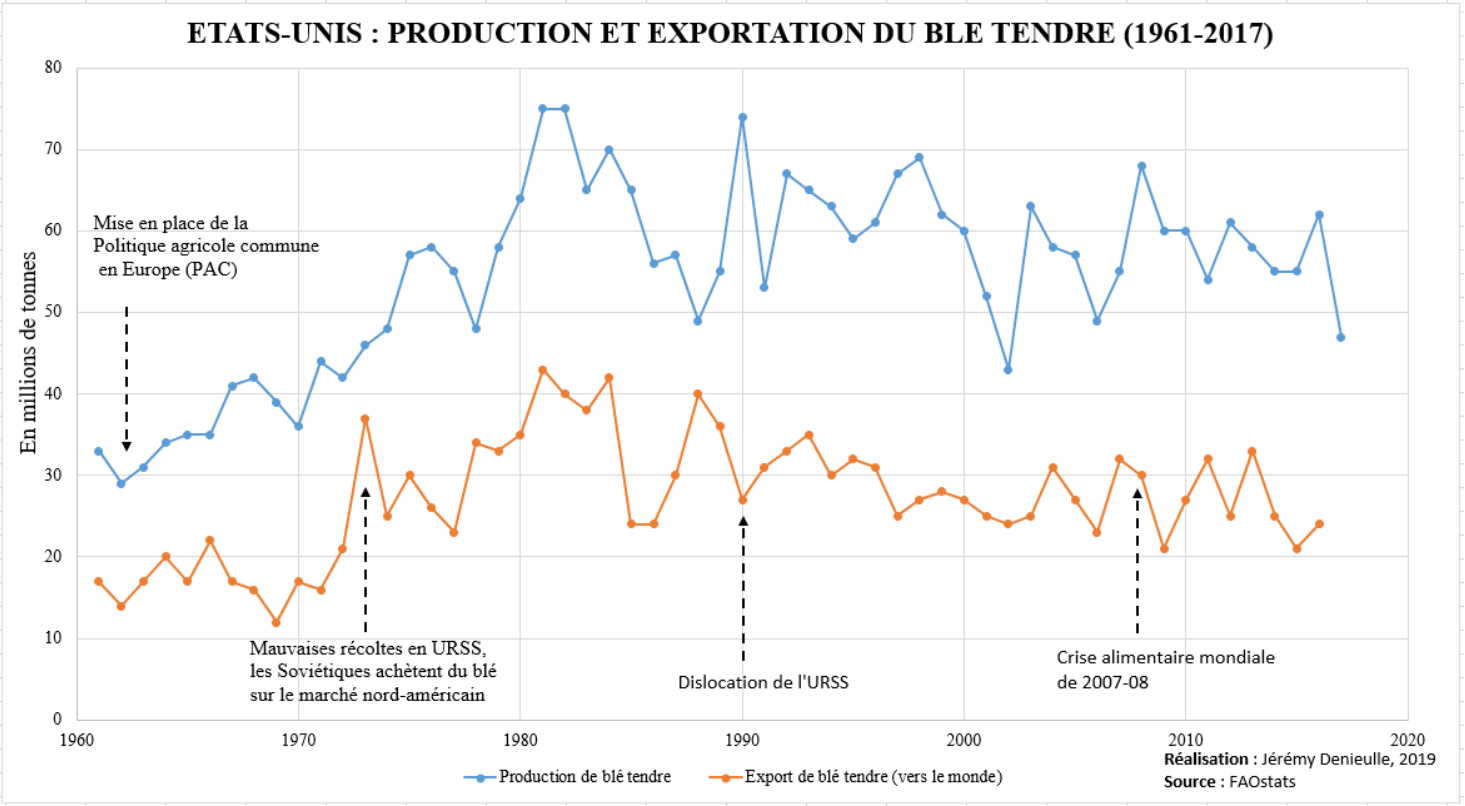

Figure 1 Production et exportation de blé tendre aux Etats-Unis (1961-2017)

Un rapport présenté au sénat par Hubert Humphrey[2] le 21 avril 1958 nommé *Food and Fiber as Force for Freedom. Report to the Committee on Agriculture and Forestry United States Senate* décrit la possible utilisation des denrées agricoles comme armes géopolitiques. Celui-ci écrit : « L'abondance de nourriture et de fibres est un formidable atout pour l'Amérique dans la lutte mondiale pour la paix et la liberté. Un atout qui attend toujours d'être pleinement utilisé avec audace et compassion. […] Une percée dans la conquête de la faim pourrait être plus pertinente dans la guerre froide que la conquête de l'espace. […] Le pain, et non les armes, peut

[1] La figure 1 ne représente pas cette période où les Etats-Unis approvisionnaient massivement le vieux continent et qui est principalement située avant les années 1960.
[2] Humphrey deviendra le 38e vice-président des États-Unis sous la présidence de Lyndon B. Johnson.

très bien décider de l'avenir de l'humanité » (Humphrey in Abis, 2015a, p. 75). Ces jalons d'une diplomatie alimentaire sont censés permettre aux États-Unis de prendre le pas sur l'URSS. En 1972, de très faibles récoltes au pays des Soviets poussent d'ailleurs Moscou à s'approvisionner sur le marché nord-américain, preuve d'une perte de vitesse du modèle soviétique. Ce ne sont pas moins de 12 millions de tonnes qui sont alors envoyées vers l'URSS. Symboliquement, le coût porté est puissant. Dès cette année 1972, du côté des États-Unis, l'ambition est clairement affichée par le secrétaire à l'agriculture Earl Butz d'engager un « renversement historique » dans l'orientation de l'agriculture américaine. Il s'agit de développer un maximum les produits céréaliers (surtout le blé, le maïs et le soja) afin de profiter de la forte demande et des prix élevés (le Monde diplomatique, 09/1975a).

« L'arme verte » existe-t-elle pour autant ? Quelle fut sa réelle incidence sur le cours de la guerre froide ? Fût-elle seulement utilisée ? Gerald Ford, président des États-Unis entre 1974 et 1977, et son secrétaire d'État Henry Kissinger avaient évoqué la possibilité, dès 1974, d'utiliser l'alimentation comme une « arme politique ». Un rapport de la C.I.A.[1] de la même année concluait d'ailleurs que les « modifications en train de se produire dans le climat, au détriment de la production alimentaire dans les régions situées hors des États-Unis, pourraient valoir à ce pays une "*influence politique et économique extraordinaire*" » (le Monde diplomatique, 09/1975b). Les conclusions de l'agence américaine sur ce qui est alors le futur sont alarmantes : « La disparité entre les riches et les pauvres va probablement s'aggraver, [toutefois les pays riches] n'ont pas à craindre la famine, bien que le prix relatif des aliments soit appelé sans doute à s'élever » (le Monde diplomatique, 09/1975b[2]). Les pénuries croissantes sont alors perçues comme positives pour les États-Unis, notamment grâce à leur capacité à « fournir une aide alimentaire dans les périodes de pénurie ou de famine [ce qui] rehaussera l'influence des États-Unis dans les pays receveurs, du moins pour un certain temps » (le Monde diplomatique, 09/1975b).

Terminons sur ce rapport de la C.I.A. par cette citation évocatrice : « Dans un monde au climat plus froid, et par conséquent dans un monde plus affamé, les États-Unis auraient une position de quasi-monopole dans l'exportation de produits alimentaires […] et cela pourrait leur donner un pouvoir qu'ils n'ont jamais eu auparavant – peut-être une hégémonie économique et politique plus grande que celle des années qui suivirent immédiatement la fin de la deuxième guerre mondiale. […] Durant les mauvaises années […], Washington pourrait acquérir, virtuellement, un droit de vie et de mort sur le sort des multitudes démunies… Les États-Unis obtiendraient une influence politique et économique extraordinaire. Car non seulement les pays pauvres sous-développés mais également les grandes puissances dépendraient, au moins partiellement, des importations alimentaires en provenance des États-Unis » (le Monde diplomatique, 09/1975b).

Plus récemment, l'alimentation a pu être utilisée comme une arme au cours du conflit en Syrie. La famine a été utilisée comme une arme de guerre dans bien des villes assiégées, et le gouvernement syrien a d'ailleurs clairement annoncé que les rebelles seraient « à genoux ou

[1] Central Intelligence Agency, agence de renseignement nord-américaine.
[2] Dans cet article, le Monde diplomatique cite directement le rapport de la C.I.A. Ledit rapport est disponible en ligne et sa référence bibliographique se situe à la fin de ce devoir.

affamés » (Rivoal, 2015). Dans ce pays, la production de blé a été ralentie voire stoppée à cause de la guerre. La Syrie s'est alors retrouvée en situation de devoir importer ses denrées agricoles, à un moment où les prix montaient. En avril 2014, le Programme alimentaire mondial (PAM) assurait que « la production de blé syrienne prévue serait entre 1,7 et 2 millions de tonnes, son niveau le plus bas, augmentant considérablement les besoins d'importation pour assurer les besoins en blé du pays, qui s'établissaient l'année dernière – en 2013 – à 5,1 millions de tonnes » (PAM in Rivoal, 2015). A cause des sanctions internationales, le commerce de denrées agricoles a été lui aussi ralenti. Le blé a alors dû être importé de manière illicite par Damas qui s'est reposé sur un système mafieux, un marché noir avec des prix très élevés. Pourtant et depuis 1998, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) définit dans son article 8 comme étant un crime de guerre « le fait d'affamer délibérément des civils comme méthode de guerre, en les privant des biens indispensables à leur survie y compris en empêchant intentionnellement l'envoi des secours prévus par les conventions de Genève ». Les exemples d'utilisation de l'arme alimentaire sont légions : au sein du conflit en République centrafricaine, en Birmanie entre les populations musulmanes et les Birmans, dans le Territoire palestinien occupé… Dans certains cas, l'État affame lui-même sa propre population. Ce fut le cas en Éthiopie en 1984, où le pouvoir central ne distribuait l'aide alimentaire mondiale que dans certaines zones du pays pour pousser les Éthiopiens à y migrer massivement. Ce fut aussi le cas lors de la guerre civile du Soudan, où le régime fut accusé d'affamer délibérément les populations pour accéder à l'aide internationale.

Dans un contexte où les conflictualités et les dépendances alimentaires sont nombreuses, l'arme verte semble encore avoir de beaux jours devant elle.

1.2.2. Le blé, base de la sécurité alimentaire pour les États

Forts de nos argumentations depuis le début de ce travail, nous pouvons affirmer que le blé représente la base de la sécurité alimentaire pour de nombreux États. En effet, la consommation de cette céréale s'est largement étendue dans le monde pour finir par être demandée sur tous les continents.

Cet état de fait s'illustre notamment dans le bassin méditerranéen. Il a toujours été un espace de conflictualité très hétérogène, et surtout au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : des conflictualités (politiques, communautaires, territoriales), des contraintes géographiques (manque d'eau et de terre, climat difficile), des dynamiques de développement peu soutenables (démographie, urbanisation, système rentier) (Abis, Sadiki, 2016, p. 31). Sur le plan alimentaire, ces régions sont dans une situation de dépendance croissante. Même si les productions nationales sont en augmentation, elles restent insuffisantes face aux rythmes démographiques. En 1970, on y comptait 250 millions d'habitants, soit deux fois moins qu'aujourd'hui. L'Égypte, par exemple, fait partie des plus grands importateurs mondiaux de blé et, avec 11 millions de tonnes chaque année (cf. 2.1), un quart des biens importés par ce pays sont des denrées agricoles. Pour les céréales, notons que deux tiers des besoins algériens proviennent de l'importation, la moitié pour l'Égypte, et un tiers pour le Maroc (Abis, Sadiki,

2016, p. 36). « S'ils ne représentent que 3% de la population mondiale, les pays arabes méditerranéens, du Maroc à la Syrie, ont concentré en moyenne depuis le début du XXIe siècle entre 15 et 17 % des importations annuelles mondiales de céréales » (Brun, 2019). Cette dépendance aux marchés internationaux rend ces pays extrêmement vulnérables aux probables crises géopolitiques qui peuvent influer, d'une manière ou d'une autre, sur le prix des denrées agricoles et leur disponibilité. Évidemment, l'approvisionnement en céréales (et en blé) représente une préoccupation de premier plan pour les gouvernements de ces pays méditerranéens. La stabilité des villes de ces pays dépendent, au moins en grande partie, de la sécurité alimentaire des populations. Ces pays souffrent pour la plupart de stress hydrique, ce qui n'aide pas leur agriculture à se développer comme elle le devrait. Sur les 33 pays menacés par le manque d'eau à l'horizon 2040, 14 sont situés en Méditerranée et au Moyen-Orient. C'est le cas, par exemple, du Maroc ou de l'Égypte qui dépend à 95% de l'extérieur pour ses approvisionnements en eau (Brun, 2019). Il est en outre intéressant de constater que, dans certains de ces pays comme l'Algérie[1], c'est bien l'État et non pas des acteurs privés qui assurent l'achat de céréales depuis l'étranger, signe de l'importance stratégique de cet approvisionnement. C'est également le cas, plus loin, de l'île de Cuba, où les décideurs politiques mettent un point d'honneur à assurer la sécurité alimentaire de leur population grâce à la mondialisation des denrées agricoles (Denieulle, 2019).

Les cas de pays dépendant du commerce extérieur pour nourrir leur population sont nombreux et seront développés plus loin dans ce travail (cf. 2.1). Ils illustrent surtout le fait que les denrées agricoles, dont on a vu que le blé est une composante majeure, sont au centre des préoccupations des dirigeants qui se doivent d'assurer la sécurité alimentaire de leur population pour, *in fine*, assurer la sécurité et l'intégrité de l'État. Cet état de fait est vrai à la fois dans la Grèce antique pour la cité d'Athènes que pour l'empire Romain ou pour l'Égypte du XXIe siècle. Nous en revenons à ce que nous avancions au début de cette partie. Là où certaines matières premières peuvent se dévaluer ou voir leur usage disparaître dans le temps, le blé et les commodités agricoles, elles, restent indispensables et inévitables.

[1] Dans le cas algérien, il s'agit de l'OAIC (Office algérien interprofessionnel des céréales).

1.3. La construction de stratégies céréalières

On l'a vu, le blé est une matière première au cœur d'enjeux stratégiques et géopolitiques. Rien d'étonnant, donc, à ce que des stratégies céréalières puissent être mises en place pour faciliter le développement des filières agricoles. Cette partie se propose d'analyser deux exemples parmi ces nombreux autres : celui de la Politique agricole commune européenne et la réémergence des céréalicultures de la mer Noire.

1.3.1. La Politique agricole commune, fondation de la construction européenne

Resituons-nous à la sortie de la seconde guerre mondiale pour comprendre la mise en place de la PAC. Comme nous l'avons vu plus tôt, à ce moment, l'Europe se repose sur les importations pour assurer sa sécurité alimentaire. Très vite, l'idée s'impose d'une « construction européenne » prenant pour base l'agriculture. Prévue par le traité de Rome de 1957, c'est en 1962 qu'est véritablement décidée la mise en œuvre de la PAC, pour les pays fondateurs du marché commun[1]. Dans ce cadre, l'Europe agricole qui se dessine se donne pour objectif de reconstruire un continent meurtri par le conflit qui a pris fin. « La PAC est en quelques sortes le troisième pilier d'une stratégie de reconstruction associant l'énergie (EURATOM[2]) et l'industrie avec le charbon et l'acier (CECA[3]) » (Abis, Pouch, 2013, p. 30).

La PAC repose principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, l'objectif visé étant la modernisation et le développement de l'agriculture sur le continent et, *in fine*, l'autosuffisance alimentaire. Les marchés sont régulés grâce à la mise en place de prix minimums, la préférence communautaire est instaurée, des droits de douane élevés sont créés pour les produits agricoles venus de l'extérieur de l'Europe, et les exportations européennes sont subventionnées. En 1980, les six pays membres de la CEE[4] ont quasiment doublé leur production de blé, et doublé leur rendement par hectare. A la fin des années 1970, la CEE parvient même à parvenir à exporter régulièrement du blé, signe de la réussite de la PAC.

	Production	**Solde commercial**	**Taux d'autosuffisance**
1934-1938	88,1	-23,1	79 %
1948-1952	74,4	-21,9	77 %
1968-1972	138,4	-21,3	87 %
1978-1982	171,1	-11,7	94 %
1983-1987	191,4	+12,2	106 %
1992-1996	188	+22,1	112 %

Figure 2 Bilan céréalier de l'Europe (en millions de tonnes). **Source** : Abis, Pouch, 2013, p. 35.

[1] France, Allemagne, Belgique, Italie, Luxembourg et Pays-Bas.
[2] Communauté européenne de l'énergie atomique (ou CEEA).
[3] Communauté européenne du charbon et de l'acier.
[4] Communauté économique européenne.

A la base de la PAC, l'objectif n'était pas de chercher à dégager des surplus à l'exportation. Les aides sont alors limitées au seul but de l'autosuffisance alimentaire : c'est pourquoi les États-Unis, puissance ultra-dominatrice de la planète blé après la guerre, tolèrent la mise en place de la politique commune. Le pays de l'Oncle Sam redoute alors que l'Europe occidentale ne cherche à s'approvisionner en blé dans l'Europe de l'Est, où sommeille un fort potentiel agricole. A partir du moment où la PAC permet de dégager des excédents, le marché européen se ferme aux productions céréalières américaines et menace même de les concurrencer sur le marché mondial de l'export. Dès 1986, les États-Unis font pression sur les Européens pour que la PAC aide moins les exportations[1].

Dès 1992, la PAC est réformée en profondeur. L'intervention publique est revue à la baisse et, ce faisant, les aides à l'exportation également. Cette perte des agriculteurs est compensée par la mise en place d'aides directes au revenu. La politique commune consiste aujourd'hui en deux piliers : le premier se donne pour objectif de soutenir le marché, les prix et les revenus agricoles. Le second, le développement rural, fut créé en 1999, mais ne représentait en 2009 que 30% du budget total de la PAC (source DG AGRI[2]).

Dans tous les cas, la Politique agricole commune a largement permis à la France de procéder à son reclassement au sein des puissances agricoles de la seconde moitié du XXe siècle. Pour la France de l'après-guerre, un objectif : « le secteur doit s'affranchir de son particularisme pour s'inscrire dans une démarche stratégique de souveraineté nationale » (Abis, Pouch, 2013, p. 27). Notamment grâce aux aides fournies par la PAC, la mécanisation progresse très rapidement, le recours aux engrais se fait plus régulier. La France, qui était en 1963 le quatrième importateur mondial de produits agricoles, devient en 1974, seulement dix ans après, le deuxième exportateur mondial derrière les États-Unis et cumule des excédents chroniques. « L'histoire économique de la France dans les 35 dernières années montre que le secteur agricole et alimentaire est devenu indispensable. Pourquoi la "vocation exportatrice" de la France en produits agricoles et alimentaires n'est-elle pas davantage prise en compte dans les éléments constitutifs de sa puissance et de son rayonnement mondial alors que depuis les années 1980, les exportations françaises de produits agricoles et alimentaires représentent entre 10 et 12% des exportations totales ? La montée en puissance du secteur à l'exportation a conduit à faire de l'économie française le second exportateur mondial de ce type de produits jusqu'au début des années 2000, derrière les États-Unis » (Abis, Pouch, 2013, p. 44). Une telle performance en un temps si réduit ne peut résulter que d'une vision à moyen-long terme et de de la mise en place, à plusieurs échelles, de stratégies agricoles et céréalières ambitieuses[3].

Lors de la crise alimentaire mondiale de 2007, qui s'est caractérisée par une montée inhabituelle du prix des denrées agricoles, la France a pu prendre le relais d'exportateurs céréaliers en difficultés, comme l'Ukraine, la Russie ou le Kazakhstan. Les productions

[1] C'est l'*Uruguay Round*, ou cycle d'Uruguay, le dernier et plus important cycle de négociation international dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (AGETAC) qui a abouti aux accords de Marrakech (1994) puis donné naissance à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995.
[2] Direction générale de l'agriculture et du développement rural, organisme responsable de la politique européenne sur l'agriculture. En 2009, le second pilier représentait 13,7 milliards d'euros, contre 43 milliards pour le premier.
[3] Notons malgré tout que ces augmentations de production se sont produites dans tous les pays développés, à des degrés divers. L'évolution de l'agriculture française n'en reste pas moins très performante.

céréalières françaises ont alors apporté une grande contribution à l'équilibre alimentaire de nombreuses régions de la planète : « c'est en ce sens que le commerce extérieur agroalimentaire français revêt une dimension géostratégique de première importance dans une économie mondiale en proie à la crise, aux turbulences géopolitiques et à une insécurité alimentaire croissante » (Abis, Pouch, 2013, p. 63). En 2009, la PAC absorbait 43 % du budget de l'Union européenne, soit 57 milliards d'euros : un signe de la centralité stratégique du sujet. La France est le pays bénéficiant du plus d'aides. Toujours pour l'année 2009, le pays comptait pour 17,38 % du budget total de la politique commune[1], devant l'Allemagne (12,16 %) (source : DG AGRI).

La PAC n'a pas été exempte de critiques pour autant. Elle fut souvent décriée à cause du fait qu'elle semblait promouvoir un modèle d'agriculture productiviste, au détriment des considérations environnementales ou des plus petits producteurs. Ainsi en 2013 s'est ouverte une réforme de la PAC pour la période 2014-2020. L'objectif : mieux légitimer les dépenses agricoles au regard de nouveaux éléments, comme les objectifs d'efficacité, de durabilité et d'équité aux yeux de la société. La PAC prend alors le virage de l'environnement et les États réservent 30 % de leur plafond national de paiements directs pour rétribuer des pratiques respectueuses de l'environnement et bonnes pour le climat. Également, une plus grande autonomie est laissée aux États concernant la distribution des aides. Notons qu'en 1992, la « gestion des marchés », dont le but était d'aider les producteurs à l'exportation, représentait 90 % des dépenses de la PAC. En 2015, elle n'en représentait plus que 5 %, signe de la réussite des pressions nord-américaines. Ces dernières réformes montrent, selon Sébastien Abis, une « stratégie défensive » des décideurs européens. « Est-il géopolitiquement responsable de replier la céréaliculture européenne sur des objectifs uniques de satisfactions des besoins au sein de l'UE ? » (Abis, 2015a, p. 132). Pour la période 2021-2027, le budget de la PAC a été réduit de 5 %. Cette baisse est synonyme du fait que le caractère géopolitique des ressources agricoles européenne n'est peut-être pas pris en compte par les dirigeants. « Il faut effectivement avoir une réelle discussion autour non seulement du budget de la PAC, mais aussi des raisons pour lesquelles nous avons absolument besoins de cette politique commune. J'ai du mal à discerner la vision à long terme de nos dirigeants en constatant une baisse du budget alloué à une politique qui a permis au continent d'atteindre la sécurité alimentaire » (Abis, 07/2019, p. 64).

1.3.2. La (ré)émergence de la mer Noire

Nous l'avons vu précédemment : dans l'Antiquité, les rives de Pont-Euxin (la mer Noire) constituaient le grenier à blé privilégié de la cité d'Athènes. Plus récemment, dans le dernier tiers du XIXe siècle, la Russie assurait encore la moitié des exportations mondiales de blé. Après une relative absence sur les marchés céréaliers, les pays dits « de la mer Noire[2] » effectuent depuis peu un retour fracassant dans les exportations mondiales. Leur retour vient concurrencer

[1] Près de 9 milliards d'euros reçus au titre du premier pilier et près d'1 milliard d'euros au titre du second.
[2] Comprendre Russie, Ukraine, Roumanie, mais aussi le Kazakhstan en Asie centrale.

les deux pôles dominants de la seconde moitié du XXe siècle que sont les États-Unis et le continent européen. Cette évolution constitue un réel tournant au XXIe siècle et a totalement bouleversé l'organisation et les rapports de force dans la planète blé.

On peut discerner dans cette région une vraie stratégie de long terme au sein de laquelle l'agriculture tient une place de choix. Pour la Russie, tout d'abord. Le pays a fait de la région méditerranéenne une priorité géopolitique[1]. C'est le concept de la « Grande Méditerranée » qui comprendrait le Moyen-Orient et la région de la mer Noire. Dans cette vision géopolitique, le commerce des produits agricoles est l'un des moyens utilisés par la Russie pour installer son influence dans la région.

Dans la décennie 1990, la Russie n'a jamais pu exporter plus de 3 millions de tonnes de blé. Depuis les années 2000, elle a placé 10 millions de tonnes sur les marchés lors de six campagnes sur dix. La politique agricole russe est définie par un plan de développement mis en place depuis 2013 et pour sept ans. « Il mobilise 230 milliards de dollars d'investissements pour la modernisation des équipements agricoles, l'amélioration des structures d'exploitation, la promotion de l'élevage, le développement des industries de transformation, le renforcement des chaînes logistiques et divers outils de soutien aux exportateurs » (Hervé, 2019). L'objectif est d'atteindre 125 millions de tonnes de céréales produites en 2020. En 2016, la production agricole atteignait 90 milliards de dollars et générait, grâce à l'exportation, 20 milliards de dollars.

« La Russie déclare fournir déjà plus d'une centaine de pays, et souligne que son blé est désormais la base de l'approvisionnement alimentaire de l'Égypte[2] ou de la Turquie. De nombreux marchés émergents, en particulier en Afrique et en Asie, sont dans le viseur. Moscou mobilise également sa diplomatie économique vers certains pays d'Amérique latine (Équateur, Brésil, Chili, Mexique, Venezuela), qui cherchent à s'approvisionner ailleurs qu'aux États-Unis ou en Europe et se tournent de plus en plus vers les blés de la mer Noire, avec un intérêt marqué pour l'origine russe » (Hervé, 2019). Le recul du rouble accroît d'ailleurs la compétitivité des céréales russes à l'export, qui viennent concurrencer directement les grains produits en Union européenne. Il est marquant de constater que les sanctions décidées par l'Occident contre la Russie à partir de 2014 ont aidé au développement massif de l'agriculture russe. Celles-ci ont forcé Moscou à mettre un point final à ses importations agroalimentaires en provenance de l'Europe, à diversifier ses partenaires commerciaux et à redévelopper son appareil producteur afin de pouvoir satisfaire les besoins alimentaires de sa population (Hervé, 2019).

Depuis 2005, on constate également que, au-delà de la productivité dopée de la Russie, les blés russes ont vu leur qualité augmenter, ce qui a constitué une concurrence directe aux blés français. L'augmentation du taux en protéine du blé russe a permis à cette origine de venir bousculer les positions françaises et européennes sur les marchés nord-africain et moyen-oriental. « Ce retour de la Russie se mesure à l'aune des parts de marché qu'elle détient aujourd'hui dans le secteur céréalier de la région. Le Moyen-Orient reçoit le tiers des exportations de céréales russes, avec, de loin, pour premier client mondial, l'Égypte suivie par

[1] Illustré par le retour de sa flotte dans la mer en 2008.
[2] Premier importateur mondial de blé.

l'Arabie saoudite et l'Iran. […] Parmi les pays arabes méditerranéens, outre l'Égypte, la Tunisie et le Maroc sont également des clients importants, tandis qu'en Europe méditerranéenne, l'Italie, l'Espagne et la Grèce constituent ses débouchés privilégiés » (Riabko, 2014).

Ces performances ont été rendues possibles par une amélioration de la chaîne logistique, comme nous l'avons évoqué plus tôt. Dans le cas russe c'est la région de Rostov, située autour de la mer d'Azov qui débouche sur la mer Noire, qui affiche un dynamisme renouvelé au niveau commercial. Pour moitié, les exportations qui y partent[1] sont constituées de produits agricoles. Des travaux sont prévus dans cette région pour améliorer le transport ferroviaire, mais aussi de stations portuaires.

Cette nouvelle donne commerciale augure de nouvelles visées géopolitiques pour le géant agricole russe. En 2013, des discussions entre Moscou, Kiev et Astana ont abouti à la signature d'un accord qui les lie dans un « *pool* céréalier commun », représentant 21 % de la superficie mondiale de blé. Les perspectives ouvertes par un tel accord ont pu être qualifiée de probable « OPEP[2] des céréales » autour de la mer Noire (Abis, 25/11/2013). L'objectif : peser toujours davantage sur les marchés mondiaux et attirer plus d'investisseurs. Les trois pays se sont même engagés à la création d'une structure ayant pour objectif la gestion de l'ensemble des exportations céréalières. « En 2013, le *pool* a répondu à un appel d'offres marocain, en proposant des prix plus attractifs (moins de 15-20 euros la tonne) que ceux de leur concurrent principal, la France » (Riabko, 2014). Était également en projet le fait de penser une logistique transnationale commune pour l'acheminement des céréales, un peu de la même manière que la Chine et ses « nouvelles routes de la soie[3] ». Toutefois, ces discussions ont été mises en pause par l'émergence de désaccords politiques entre Moscou et Kiev à partir de 2013 avec la guerre du Donbass.

Le modèle agricole ukrainien est également intéressant en ce qu'il est différent de celui adopté par la Russie, dont on a vu qu'elle a utilisé énormément de fonds publics pour permettre le développement de son appareil productif. Gardons déjà à l'esprit que les capacités agricoles ukrainiennes sont énormes puisque la production de blé atteint 100 millions de tonnes par an contre 140 pour la Russie, et ce avec trois fois moins de population. Mais contrairement à son voisin russe, l'Ukraine possède beaucoup moins de fonds publics à allouer au développement de son agriculture. Pour ce faire, le pays se tourne vers les investissements privés. La Chine a déjà montré son intérêt pour ce potentiel encore non-utilisé et a accordé des aides à l'agriculture ukrainienne[4] (Riabko, 2014). Notons d'ailleurs que l'Empire du Milieu met un point d'honneur à investir dans des terres en dehors de son territoire, dans le but de s'assurer des importations

[1] Vers plus de 113 pays (Riabko, 2014).
[2] Organisation des pays producteurs de pétrole, qui exerce une pression géopolitique non négligeable sur le marché mondial du pétrole.
[3] Le projet pharaonique de Xi Jinping, qui prévoit la mise en place de routes commerciales ayant pour objectif de « contrer » la mondialisation actuelle. Ce projet nécessite une coopération avec énormément de pays, dont les territoires sont placés sur le passage de ces routes.
[4] Le calcul de Pékin, ici, est bien évidemment de s'assurer des importations de blé constantes depuis l'Ukraine. Rappelons que la Chine est importatrice nette de blé et que ce projet de coopération économique peut avoir sa logique dans le cadre du développement des nouvelles routes de la soie.

agricoles régulières[1]. Quoi qu'il en soit, les entreprises à capitaux étrangers représentent aujourd'hui les principaux exportateurs en Ukraine et investissent massivement dans l'infrastructure portuaire du pays.

Que ce soit sur les plans économique ou géopolitique, on constate que les pays dits « de la mer Noire » s'affirment chacun de plus en plus. Cette montée en puissance peut se lire au travers des stratégies mises en place par les États pour développer leur agriculture et booster leurs exportations, notamment céréalières. Pour certains spécialistes, il peut même être question, ici, de la constitution d'un futur « *Heartland* céréalier » (Abis, 2015a, p. 144 ; Riabko, 2014) pour reprendre la terminologie utilisée par le géographe britannique Halford Mackinder[2]. Cette montée en puissance est venue chambouler les positions françaises, notamment en Afrique du Nord où les blés venus de l'Hexagone ont toujours eu une position très dominante. « Depuis une décennie, nous avons insuffisamment perçu la montée en puissance de la mer Noire sur le plan de la qualité des grains. Il y a dix ans, beaucoup disaient "ils vont produire bien plus, mais jamais ils n'auront notre qualité". Finalement certains blé mer Noire seront même meilleurs que les nôtres et mieux adaptés aux demandes des clients, ce qui fait que ces pays nous ont réellement concurrencés » (entretien avec Sébastien Abis, mai 2019). C'est le cas pour le marché égyptien, où les opérateurs français ont été bousculés par les blés russes. Sur une période de dix ans, la Russie et l'Ukraine sont passés d'un volume conjoint à l'exportation de 30 à 60 millions de tonnes[3], faisant progresser leur part de marché de 25 à 40 %. Rien qu'en 2017/2018, la Russie a exporté 41 millions de tonnes de blé, c'est-à-dire plus que la production française toute entière (AgriDées, 01/2019, p. 9).

[1] En 2016, la Chine a investi dans 1 700 hectares de terres dans le Berry, ce qui avait alors beaucoup ému les pouvoirs publics français, puisque le fait de toucher à la terre n'est pas anodin pour la souveraineté d'un État… (Blanc, 2018, pp. 54-55).

[2] Né en 1861 et mort en 1947, considéré comme l'un des pères fondateurs de la géopolitique. Il désignait l'Ukraine et la Russie comme le *Heartland* du monde : « qui possède le *Heartland* commande l'île-monde [l'Eurasie], qui possède l'île-monde commande le monde » (Mackinder in Riabko, 2014).

[3] Au total, la France produit en moyenne 34 millions de tonnes de blé chaque année, dont 50% est dédié à l'exportation.

2. La France, acteur de premier plan dans un marché inégal et concurrentiel

Nous avons pu rapidement esquisser le fait que la planète blé était, par nature, inégale et en proie à de nombreuses luttes, à la fois économiques et géopolitiques. Cette partie se propose de développer ces points, tout en gardant à l'esprit que la France reste encore un acteur de premier plan au sein de ce marché mondialisé et concurrentiel. Nous allons donc, dans un premier temps, nous attarder sur la structure de ce que nous appellerons la « planète blé », entre inégalités et dépendances chroniques (3.2.1). Par la suite, nous évoquerons le fait que le commerce de blé est l'objet de luttes incessantes (3.2.2). Finalement, nous réfléchirons à la manière dont se positionne la France au sein de ce marché : les blés français sont-ils vraiment « pour les pains du monde[1] », selon la formule consacrée au salon de l'agriculture ? (3.2.3)

2.1. La planète blé : inégalités et dépendances

Comme le laisse penser le titre choisi pour cette sous-section, nous aborderons ici l'organisation de la planète blé selon deux constantes que sont les inégalités d'une part et les dépendances chroniques d'autre part. Il s'agira, par l'analyse de ces deux éléments, de mieux comprendre en quoi l'agriculture et plus précisément le commerce de blé peut être un secteur stratégique et à la composante géopolitique forte.

2.1.1. De grandes inégalités…

La planète blé se caractérise par d'importantes inégalités. Le club des pays capables de satisfaire leur demande intérieure en blé et de parvenir à dégager un surplus pour l'exportation est extrêmement réduit. On peut diviser la planète blé en trois catégories (Abis, Sadiki, 2016, p. 50) :

- Un club de privilégiés (moins de vingt États) qui parviennent à subvenir à leur demande intérieure et à exporter.
- Un cercle plus large (environ 80 pays) qui cultivent du blé mais doivent en importer (exemple du Maroc, de l'Égypte ou de la Chine). Vu les changements climatiques et la pression démographique, cette catégorie aura sûrement de plus en plus recours au marché mondial dans les années à venir.
- La dernière catégorie, qui tend à s'allonger : les États qui consomment du blé mais n'en produisent pas (exemple : Cuba). Leur sécurité alimentaire (ou, du moins, une part non négligeable de celle-ci) est donc aux mains du marché mondial.

[1] www.passioncereales.fr/bureau-presse/les-cereales-francaises-font-les-pains-du-monde Consulté le 23/06/2019

Un État sur deux produit du blé[1]. Mais seulement une dizaine compte vraiment dans le marché mondial, comme le montrent les deux graphiques suivants (figures 3 et 4[2]). Les inégalités de production de blé peuvent s'expliquer par différents critères : climat, taille de la surface agricole utile (SAU), mécanisation… La France, par exemple, parvient régulièrement à se hisser parmi les cinq premiers pays producteurs avec environ 40 millions de tonnes par an, un exploit lorsqu'il est analysé relativement à la taille du pays (500 000 km²) comparativement aux quatre premiers[3].

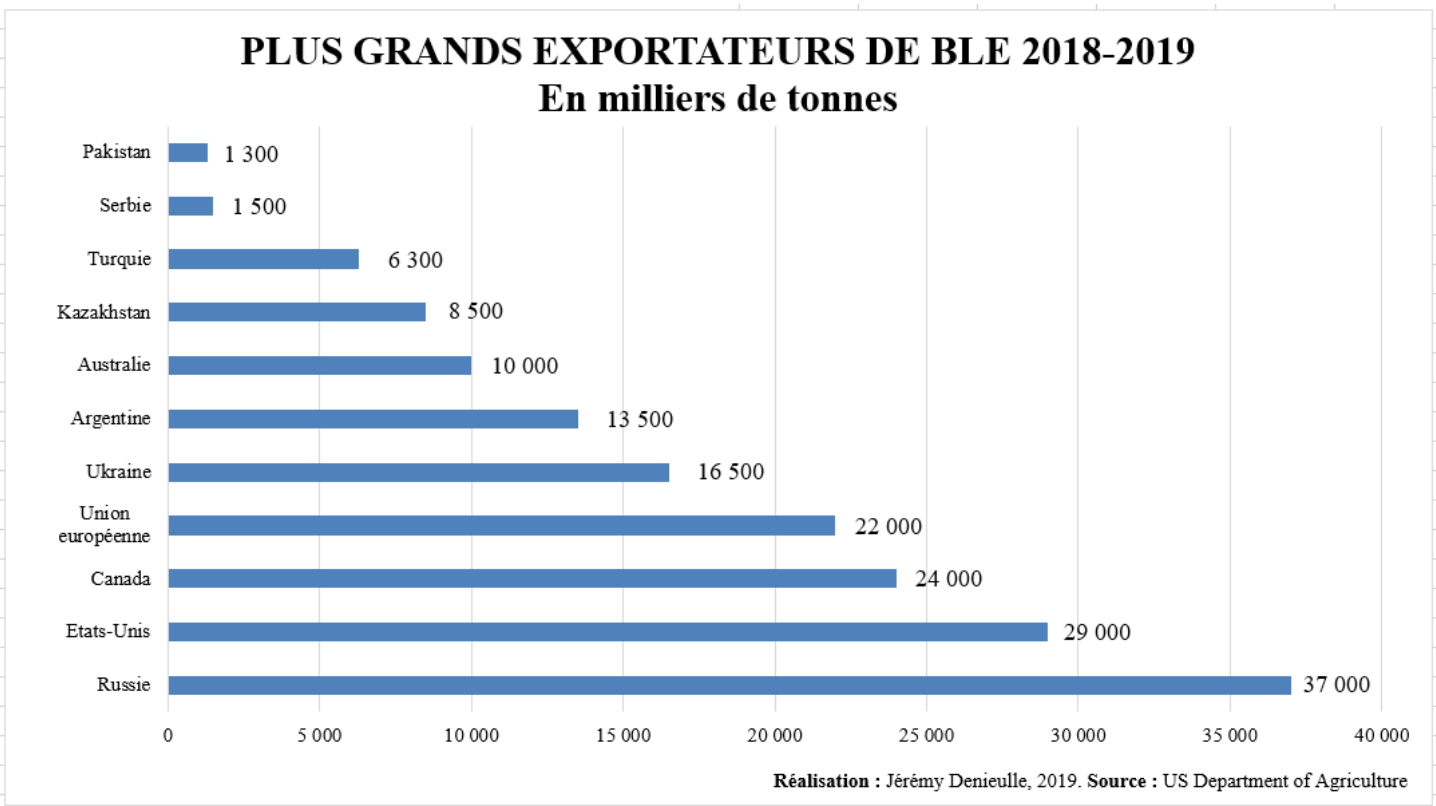

Figure 3 Plus grands producteurs de blé 2018-2019

[1] Soit environ une centaine, selon Sébastien Abis et Mohammed Sadiki (2016, p. 50).
[2] Attention : ces graphiques prennent en compte le blé dur, ce qui explique la bonne position canadienne.
[3] Chine, Inde, Russie, États-Unis.

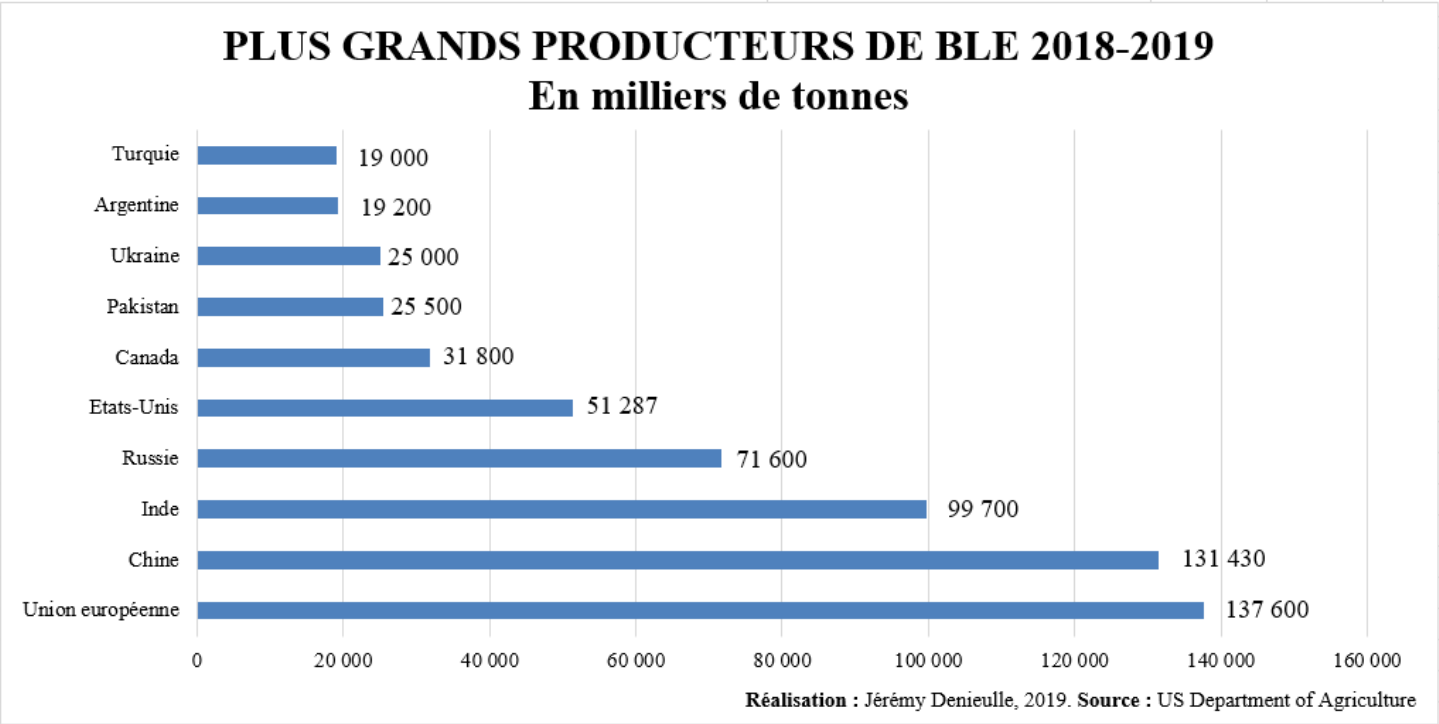

Figure 4 Plus grands exportateurs de blé 2018-2019.

Sur les surfaces utilisées pour la culture du blé, des disparités doivent également être mises en exergue. Il y a aujourd'hui 225 millions d'hectares (Mha) dédiés au bé sur la planète. Parmi les pays possédant le plus de surfaces en blé, l'Inde est en tête (29 Mha), suivie par la Chine (24 Mha), la Russie (22 Mha), les États-Unis (19 Mha). L'Union européenne à 28 possède une superficie de 25 Mha (Abis, 2015a, p. 86). Plus de la moitié des surfaces cultivées en blé se situent donc dans ces cinq puissances. Ajoutons qu'entre 2010 et 2015, 90 % des exportations de blé sont réalisées par uniquement dix pays : les États-Unis, le Canada, la France, l'Australie, la Russie, le Kazakhstan, l'Ukraine, l'Argentine, le Mexique et la Turquie (Abis, Sadiki, 2016, p. 52).

Il faut également insister sur les inégalités en matière de rendements. Malgré la « révolution verte[1] » des années 1970, on observe encore des disparités très fortes entre les pays. Les rendements agricoles revêtent une importance majeure en ce qu'ils constituent un élément indissociable de la puissance agricole d'un pays, comme le montrent les performances françaises réalisées à partir d'un territoire relativement petit en comparaison de bien d'autres géants agricoles. A l'issue de la révolution verte, la Chine avait tout de même vu passer son niveau de rendement céréalier de 1,7 tonnes à l'hectare (t/ha) dans les années 1960 à 5,9 t/ha aujourd'hui. Dans les pays arabes, les rendements ont également doublé. Mais les inégalités restent prégnantes. Là où la France affiche un rendement de 7,5 t/ha pour le blé tendre, la

[1] « La révolution verte désigne l'intensification rapide de la production agricole qui s'est diffusée particulièrement en Asie à partir de la fin des années 1960. […] elle exige d'importantes quantités d'intrants d'origine industrielle et, le plus souvent, le recours à l'irrigation. Ces progrès n'ont toutefois été possibles que grâce à la mise en place par les Etats de politiques agricoles fortes. Son actuel essoufflement et les pollutions qu'elle génère incitent à passer aujourd'hui à une révolution "doublement verte" » (Charvet, 2018, p. 38).

moyenne mondiale se situe à 3,2 t/ha (Abis, 2015a, p. 87). Ces inégalités seront montrées dans une carte (cf. carte 1, section 2.1). Pour certaines régions du monde, les rendements peuvent être plus ou moins changeants d'une année à l'autre. Il faut donc garder à l'esprit que des taux de rendement instables d'une année sur l'autre peuvent fragiliser à la fois les pays exportateurs mais aussi le marché mondial, influer sur les prix céréaliers et donc impacter les nombreux pays importateurs. En cas de mauvaise récolte pour l'Ukraine, qui compte pour une partie non-négligeable sur sa céréaliculture pour assurer sa puissance commerciale, le pays s'en trouverait par exemple fragilisé. Il en va de même pour la Russie. Au contraire pour la France, qui affiche des taux de rendement parmi les plus élevés du monde, l'agriculture est dans une situation de relative stabilité, malgré les variations annuelles sur les récoltes[1].

On constate donc des inégalités même entre le peu de pays exportateurs que compte la planète. Parmi ces pays exportateurs, la France occupe une place de premier choix puisque, malgré un territoire réduit, elle parvient à réaliser des performances avec, en moyenne, 35 millions de tonnes produites chaque année. Ceci est le résultat, donc, d'excellents rendements, qui sont la conséquence de conditions pédoclimatiques, certes, mais aussi de politiques qui ont eu à cœur de développer le secteur agricole dans la seconde moitié du XXe siècle. Mais les inégalités les plus prégnantes sont à analyser sous un prisme plus global prenant donc en compte les pays importateurs de blé, bien plus nombreux.

[1] Évidemment, de telles variations (à cause de la météorologie par exemple) peuvent avoir un impact très fort sur le prix des denrées agricoles et donc sur l'état de tout le marché mondial.

2.1.2. … qui mènent à des dépendances chroniques

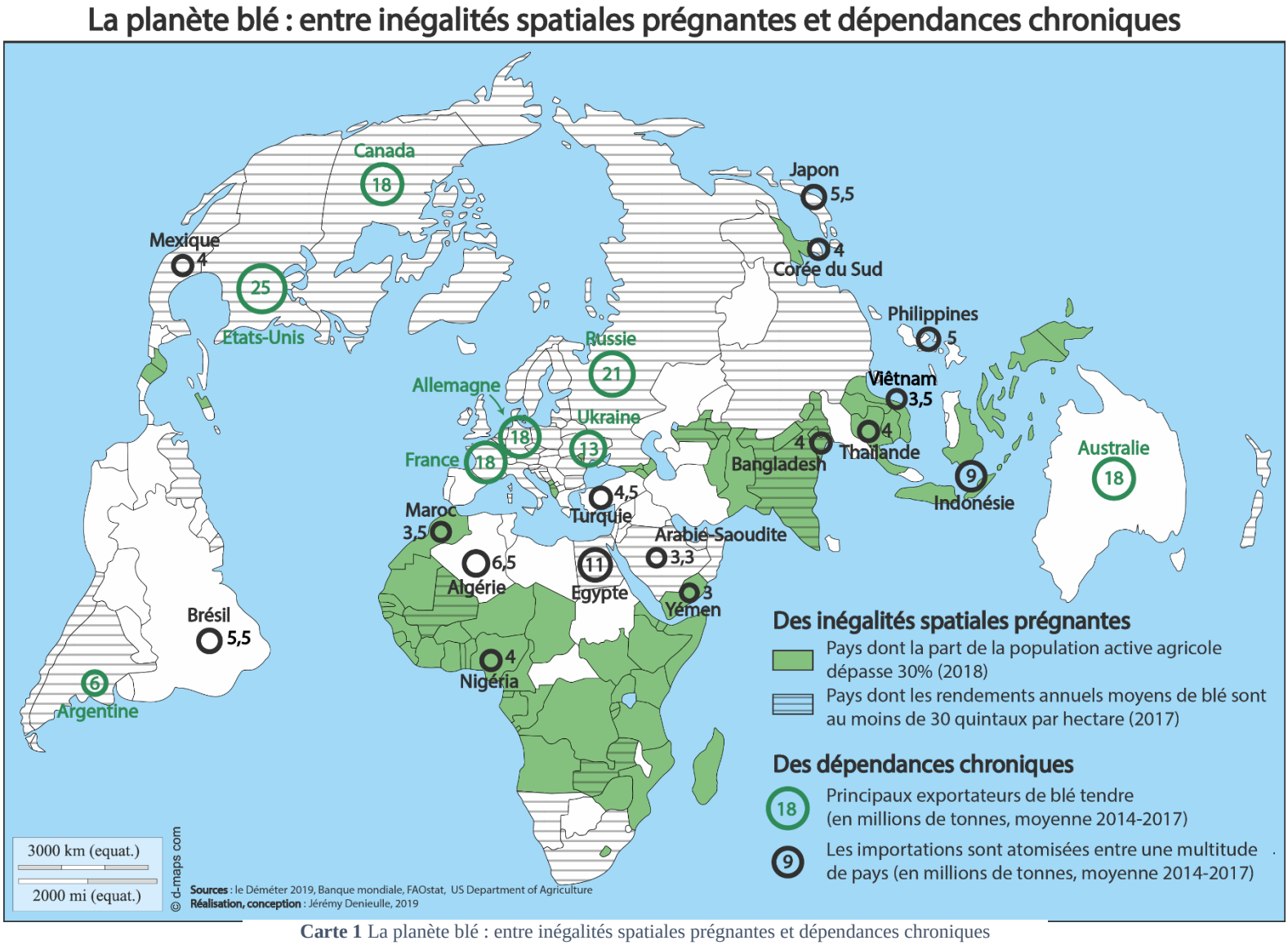

Carte 1 La planète blé : entre inégalités spatiales prégnantes et dépendances chroniques

La carte précédente montre bien les inégalités qui sont celles de la planète blé. On constate déjà que seulement huit pays réalisent 85 % des exportations mondiales de blé tendre sur une moyenne entre 2014 et 2017. Au contraire, les importations sont plutôt atomisées en une multitude de pays. Malgré tout, parmi les nombreux pays importateurs, l'Égypte se distingue en important en moyenne plus de 10 millions de tonnes de blé chaque année.

On constate en outre que beaucoup des pays avec les meilleurs rendements du monde sont situés dans l'hémisphère nord. Gardons à l'esprit qu'il existe des inégalités entre ces mêmes pays, comme nous le disions plus tôt. La limite est prise ici de manière très subjective (30 quintaux par hectare, soit 3 tonnes par hectare). Il s'agit environ de la moyenne mondiale, mais nous avons vu que certains pays comme la France en sont bien loin avec des rendements supérieurs à 7 t/ha. Spatialement, nous nous rendons malgré tout compte que les pays aux

meilleurs rendements sont situés dans l'hémisphère nord donc, en Asie également[1], et très peu en Afrique. Sur la question des rendements, notons que les trois pays les plus consommateurs d'engrais en 2015 dans le monde sont la Chine (31 millions de tonnes), l'Inde (17 millions de tonnes) et les États-Unis (12 millions de tonnes). La France est relativement loin derrière avec seulement 2,2 millions de tonnes[2].

Autre point notable : les pays dont la part de la population active agricole dépasse 30%[3], donc qui possèdent le plus d'agriculteurs en part de la population active, sont principalement situés en Afrique et en Asie du sud-est. Ces pays, très ruraux et agricoles, font aussi partie de ceux qui possèdent les plus bas rendements et dont la production est donc très faible. Paradoxalement, l'Afrique, le continent avec le plus de situations de sous-nutrition, est également celui qui possède le plus d'agriculteurs[4]. Alors même que la France, où la part de la population active agricole est dérisoire[5], possède parmi les plus hauts taux de rendements au monde. Les inégalités de production sont donc de nature climatique, économique (les producteurs africains ont peu de moyens pour se procurer des engrais, par exemple), logistique ou mécanique (certains pays d'Afrique utilisent encore la traction animale). En relation avec ces chiffres, notons que l'on estime que parmi les 815 millions de personnes sous-alimentées, plus des deux tiers sont des agriculteurs (Charvet, 2018, p. 7). Enfin, notons qu'en comparaison des pays à hauts rendements, les pays dont la part de la population active agricole est la plus haute sont principalement situés dans l'hémisphère sud.

Concernant les pays importateurs, bien que ces pays soient « atomisés » sur tous les continents, on peut constater certaines logiques spatiales qui se dessinent. Ainsi, bon nombre d'entre eux sont situés autour du bassin méditerranéen (dont l'Égypte, premier importateur mondial) et en Asie du sud-est. Notons aussi la présence du Nigeria, seul grand importateur d'Afrique subsaharienne. Ces logiques spatiales s'expliquent car ces régions sont celles où la pression démographique est actuellement la plus forte, soit où la demande en blé évolue plus rapidement que l'augmentation de la production agricole locale.

Le club très fermé des États capables d'exporter du blé, produit par essence vital pour bien des populations dans le monde, possède donc entre ses mains un pouvoir géoéconomique mais aussi géopolitique fondamental. Être capable de nourrir sa propre population sans aide extérieure est déjà, en soi, un attribut clair du pouvoir d'un État. Être capable d'exporter une partie de sa production agricole pour nourrir d'autres population est un pouvoir bien plus grand. Dans une relation commerciale où un pays dépend presque entièrement du marché mondial pour se nourrir, la dépendance dudit pays envers son principal fournisseur de blé est exceptionnelle, l'offre étant bien moins diversifiée que la demande. Prenons l'exemple cubain : l'île socialiste dépend énormément du marché mondial pour nourrir sa population, en plus d'être

[1] Une région qui a beaucoup bénéficié de la révolution verte et de l'agriculture irriguée.
[2] Selon des chiffres de la FAO et datés de 2015.
[3] Tout comme pour les rendements, notons des disparités entre ces pays : alors que certains dépassent tout juste 30% (Arménie, Albanie ou Burkina Faso par exemple), d'autres arrivent à 70% (comme pour la Somalie, le Rwanda ou le Népal). Le pays avec la plus grande part de la population active agricole est le Tchad, avec 81%.
[4] En 2014, les ventes de blé français étaient portées par la demande africaine, ce qui participe à illustrer ce propos (Douanes françaises, 10/2014).
[5] 2,6% en 2017.

l'objet d'un embargo économique et financier de la part de son voisin étatsunien depuis 1962. Une partie substantielle du blé importé par Cuba, qui est au cœur de l'alimentation des Cubains, provient de la France, un partenaire commercial privilégié de l'île depuis les années 1970. Il serait sûrement malaisé de la part des dirigeants cubains de ne pas entretenir de bonnes relations avec les pouvoirs publics français, bien que le marché du blé soit évidemment privatisé dans l'Hexagone[1] (Denieulle, 2019). Le cas se répète avec l'Algérie, qui dépend historiquement à plus de 80% de la France pour sa fourniture en blé. Pour ces deux pays, où l'achat céréalier est géré par les pouvoirs publics, il serait dangereux de voir ses relations bilatérales avec la France être détériorées. Rappelons que le manque de blé peut se payer en vies humaines. La stabilité sociopolitique d'un pays, comme nous avons déjà pu le signaler auparavant, dépend également en partie de la sécurité alimentaire qu'un État est capable de fournir à sa population. Il est donc absolument vital pour ces États dépendants du commerce extérieur pour nourrir leur peuple de faire passer cet approvisionnement au cœur de leurs plus grandes préoccupations.

[1] Les liens entre diplomatie économique et marché libéral seront discutés dans la suite de ce travail (3.3).

2.2. Des luttes commerciales incessantes

Le commerce de blé se situe dans un marché mondialisé surtout occupé par des acteurs privés, désireux de réaliser des bénéfices. Il en résulte, à l'échelle du monde, un marché instable à plusieurs niveaux. Dans cette partie, nous tâcherons de comprendre comment le blé passe du champ de l'agriculture vers l'assiette du consommateur en passant par le marché mondial avant de prendre pour exemple plusieurs tensions géopolitiques et géoéconomiques reposant sur le commerce de denrées agricoles.

2.2.1. Entre la fourche et la fourchette, un marché instable

Entre la fourche de l'agriculteur et la fourchette du consommateur, les denrées agricoles doivent passer par un marché mondial instable. Nous allons tenter, ici, d'en comprendre les principaux ressorts.

Quelques éléments de définition sont d'abord nécessaires pour bien comprendre le cadre de ce dont nous allons parler ici. Il va nous falloir comprendre pourquoi et en quoi les marchés mondiaux sont particulièrement instables. Tout d'abord, il faut comprendre que les produits agricoles s'inscrivent dans des « marchés à terme », dont les quatre principaux sont situés à Chicago (Chicago Board of Trade (CBOT) et Commodity Mercantile Exchange (CME)), à Atlanta (Intercontinental exchange (ICE)) et à Sao Paulo (Bolsa Mercantile & de Futuros (BMF)). Un marché à terme est un « marché dérivé d'un marché physique sur lequel on échange des « contrats à terme ». Un contrat à terme est un engagement à livrer ou à recevoir une marchandise standard dans des conditions elles-mêmes standardisées (échéance, lieu de livraison). Un marché à terme est donc un marché « papier » où l'on échange des promesses de vente et d'achat, 98 à 99% de ces promesses étant dénouées avant la livraison ou la réception effective » (Charvet, 2018, p. 50). Sur ces marchés sont négociés des achats de marchandises standardisées à des dates ultérieures. Le premier marché de ce type est d'ailleurs le Chicago Board of Trade, uniquement dédié aux denrées agricoles.

Sur ces marchés à terme, les denrées agricoles sont des « commodités ». Il s'agit de « produits aux standards reconnus par tous les opérateurs, ce qui autorise leur commercialisation sur les marchés à terme. La qualité étant connue, la négociation ne porte plus que sur le prix (ndlr : il s'agit de la spécificité d'un marché à terme). Les produits concernés doivent être aisément stockables. Blé, maïs, soja, sucre, café et cacao sont des commodités agricoles. Cuivre, nickel et pétrole sont des commodités non-agricoles » (Charvet, 2018, p. 50).

Pour les matières premières agricoles, le fonctionnement du marché à terme pose différents problèmes. Déjà, une financiarisation excessive. Des spéculateurs, qui n'auront jamais la main sur les produits agricoles sur lesquels ils spéculent, contribuent certes à assurer la liquidité du marché et à prendre en charge les risques à la place des opérateurs qui, eux, ont un produit physique à acheter ou à vendre. Mais il en résulte que ces marchés ont tendance à exagérer les

fluctuations de prix. Les traders spéculent en effet sur des prix agricoles à court terme, ne suivant que de très loin la réalité des marchés agricoles (Charvet, 2018, p. 51).

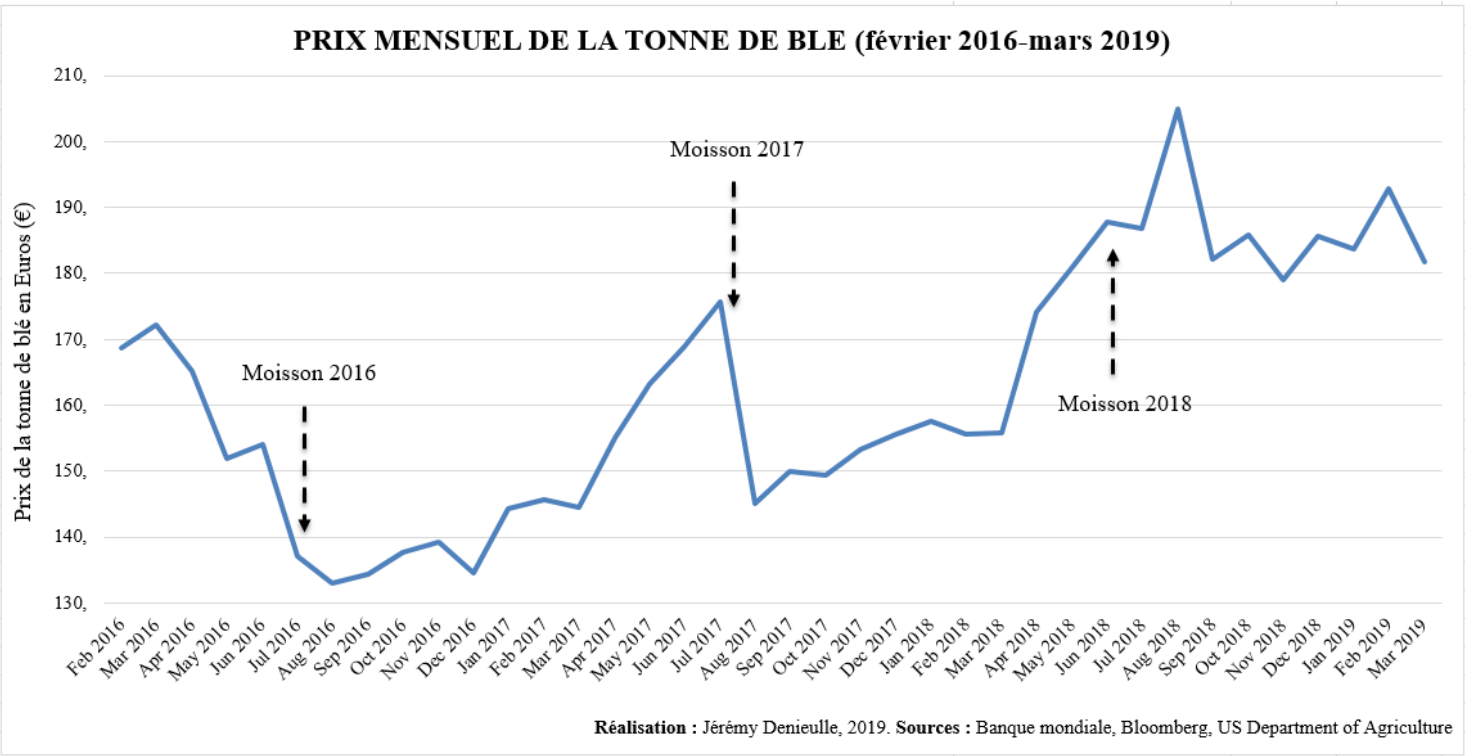

Figure 5 Prix mensuel de la tonne de blé entre février 2016 et mars 2019

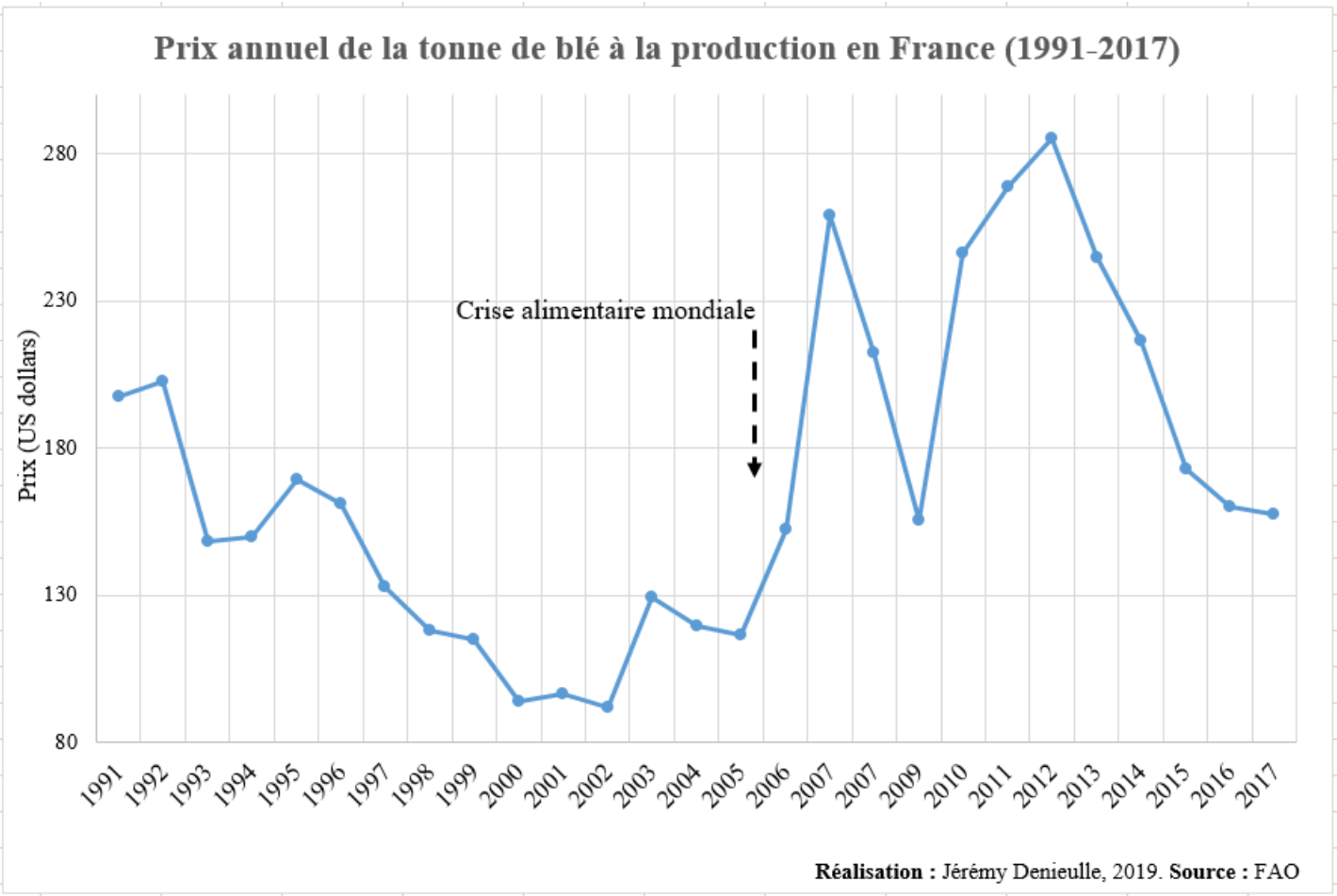

Figure 6 Prix annuel de la tonne de blé à la production en France en USD (1991-2017)

La figure 5, si elle ne représente pas l'évolution des prix du blé sur un temps long, a le mérite de le montrer sur une plus courte durée. Cela montre bien la volatilité des prix tout au long de l'année, qui peut être accentuée par le phénomène de financiarisation des marchés agricoles. La figure 6, elle, montre l'évolution du prix de la tonne de blé entre 1991 et 2017, à la production, en France. La flambée des prix de 2007-2008 est bien visible.

La financiarisation du marché des matières premières agricoles s'est produite à partir de la fin des années 1990. A ce moment et sous l'impulsion du FMI[1], de la Banque mondiale et d'une idéologie libérale qui dominait, des entreprises publiques qui assuraient la stabilité des prix des matières premières agricoles ont été privatisées. Ce fut notamment le cas, par exemple, de la Compagnie nationale de subsistances populaires (Conasupo) mexicaine, en 1999. Les pays concernés par ces mesures ont dès lors été bien plus exposés à la volatilité des marchés mondiaux, et ont apporté leur propre contribution à cette instabilité dès lors que les prix de leurs marchés intérieurs étaient dérégulés (Valluis, 2012, p. 83). Progressivement, cette idéologie fortement libérale a gagné bon nombre de pays. Ainsi se sont établis des « régimes de marchés de matières premières agricoles présentant de très larges volumes susceptibles de transactions, avec des mécanismes de formation de prix affranchis des politiques publiques qui contribuaient antérieurement à réduire la volatilité des prix. Les marchés des matières premières agricoles ont rejoint la famille des actifs liquides et volatils d'intérêt pour les acteurs de la financiarisation de l'économie » (Valluis, 2012, p. 83).

Or la financiarisation n'est, évidemment, pas dénuée de risques. L'exemple le plus dramatique de ces risques systémiques est la crise financière de 2008, ou crise des *subprimes*, causée par l'explosion de bulles spéculatives sur le marché de l'immobilier nord-américain. Les matières premières agricoles, elles, ont eu le droit à leur crise financière en 2007-2008. A ce moment, la raréfaction des marchandises agricoles disponibles sur certains marchés a, logiquement, entraîné une augmentation des prix. La financiarisation du marché des matières premières agricoles, si elle n'a peut-être pas été l'élément déclencheur de la crise, a fortement contribué à l'instabilité des marchés et à l'extrême volatilité des prix, comme pour la crise des *subprimes*. Si le rôle de la financiarisation peut être discutée dans le cadre de cette crise, gardons à l'esprit les répercussions qui furent, elles, très concrètes sur les consommateurs. Les « émeutes de la faim » secouent une bonne partie de l'hémisphère sud alors qu'au même moment, la FAO annonçait que 37 pays étaient menacés de famine (Janin, 2009).

« L'augmentation de la volatilité des prix constitue un autre symptôme de la financiarisation excessive. En effet, l'ampleur des fluctuations des prix durant une période de temps place les opérateurs du marché physique face à un accroissement des risques dont le coût de gestion, proportionnel à la volatilité, devient excessif. De leur côté, les autorités publiques redoutent que cette volatilité excessive présente de nouveaux risques systémiques auxquels elles devraient faire face » (Valluis, 2012, p. 84). Le lien entre volatilité des prix et financiarisation de l'économie a conduit bon nombre d'États, à commencer par les États-Unis dans les années 2010, à doter leurs appareils législatifs d'outils permettant la régulation des marchés financiers. En Europe, c'est l'AMF[2] qui est chargée de surveiller Euronext, marché à termes de céréales

[1] Fond monétaire international.
[2] Autorité des marchés financiers.

basé à Paris. En 2018 Christine Avelin, directrice générale de FranceAgriMer[1], déclarait que « pour l'instant, il semble qu'il y ait assez peu de risque d'envolée des prix, au vu de la production mondiale et des stocks élevés, supérieurs à la demande, avec des cours bas. […] Étant donné le déséquilibre entre l'offre et la demande, on n'attend pas de spéculation, ni de tendance haussière, ni même à la baisse sauf en cas de défaillance forte d'un pays importateur » (Le Point, 05/01/2018). Dans un entretien mené en mai 2019, Sébastien Abis nous annonçait qu'effectivement, la production céréalière mondiale dépassait la demande. Mais de très peu : malgré des stocks mondiaux reconstitués, plusieurs mauvaises récoltes pourraient par exemple mettre le marché dans une situation tendue. « Il y a dix ans on commentait que puisque nous produisions moins par rapport à la demande, il y avait des crises alimentaires dans des pays et que les écarts étaient très faibles. Depuis cinq ou six ans on a des surplus, on produit un peu plus que la demande, donc on reconstitue les stocks et ça calme les prix (à 10 millions de tonnes près). Mais dès qu'il y a une mauvaise récolte quelque part, c'est tendu car on reste légèrement au-dessus de cette demande mondiale » (entretien avec Sébastien Abis, mai 2019).

Parmi les initiatives visant à réduire la volatilité des prix des matières premières agricoles, citons la création du système AMIS 11 à la suite de la réunion du G20 agricole (cf. 3.1) en 2011. Ce système d'information sur les marchés agricoles s'est donné quatre missions :

- Améliorer l'information sur les marchés agricoles : base de données
- Améliorer les capacités de collecte de données : projets locaux
- Alerter sur des conditions anormales de marchés
- Collecter et analyser des données sur les politiques agricoles et promouvoir la coordination politique : études de fond.

(FranceAgriMer, 22/01/2013)

L'objectif affiché est de renforcer la transparence sur les marchés des céréales[2]. Toutefois, le système AMIS a pu être défini plus comme un vecteur de coopération entre les États plutôt qu'un outil de référence pour les opérateurs de marché (Abis, 2015a, p. 212).

Nous avons donc pu constater que le marché mondial par lequel les céréales passent avant de finir dans l'assiette de consommateurs nord-africains ou asiatiques est, déjà, le lieu d'instabilités quasi chroniques. Mais les marchés des matières premières agricoles sont également en proie à un tout autre type d'instabilité puisque la géopolitique et la géoéconomie peuvent avoir une grande influence. Ainsi, les tensions liées au commerce de denrées agricoles sont nombreuses.

2.2.2. Quelques exemples de tensions liées au commerce de denrées agricoles

Nous avons d'ores et déjà pu voir, dans une précédente partie (cf. 1.3), que la construction de stratégies céréalières par des acteurs publics pouvait donner lieu à des tensions commerciales. Ce fut le cas entre les États-Unis et l'Europe, par exemple, à un moment où les blés européens

[1] Établissement public intermédiaire entre les filières agricoles et l'État.
[2] Les quatre produits particulièrement visés sont le blé, le riz, le maïs et le soja.

menaçaient l'hégémonie commerciale américaine acquise après la seconde guerre mondiale. Si lors de sa création en 1962, la PAC représentait également pour les États-Unis un rempart entre le bloc soviétique et l'Europe de l'Ouest ; rapidement cette politique productiviste et protectrice a représenté une menace pour leur puissance agricole. Lors de l'Uruguay round (1986-1994), la dimension déloyale de la PAC est dénoncée par les États-Unis, ce qui aboutit à des réformes en profondeur de la politique commune en 1992[1]. Ainsi le bassin méditerranéen a par exemple été le théâtre des affrontements commerciaux du pays de l'Oncle Sam et de l'Europe (le Monde diplomatique, 11/1986). Plus récemment, les négociations en cours pour la mise en place du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement[2] entre l'Europe et les États-Unis ont par exemple pris un retard conséquent à cause de rivalités et de tensions commerciales entre les deux protagonistes sur la question agricole et alimentaire (Pouch, 2015a). Parfois, le commerce agricole peut être « pris en otage » dans un contexte géopolitique plus large et conflictuel. Ce fut le cas lors du jeu de sanctions et de contre-sanctions entre l'Union européenne et la Russie, lorsque Vladimir Poutine annonça, en 2013, l'embargo russe sur les importations de produits agricoles et alimentaires de l'UE (Pouch, 2014). Pour la France, le principal sujet actuel est, comme nous l'avons vu, la montée en puissance de la mer Noire qui est venue concurrencer les blés de l'Hexagone sur des marchés où ceux-ci avaient auparavant une position plus favorable.

Aujourd'hui, la montée en force de nouvelles puissances agricoles fait naître de nouvelles rivalités commerciales. C'est le cas, par exemple, du Brésil. Le cinquième pays du monde de par sa superficie a engagé depuis les années 1990 de grandes dynamiques pour le développement de son secteur agroalimentaire. De grands investissements ont été réalisés, notamment dans des politiques de recherche ou pour le financement de l'agriculture. Le Brésil fait partie des premiers exportateurs mondiaux de produits agroalimentaires derrière l'Union européenne et les États-Unis mais devant la France. Si bien que le pays est régulièrement défini comme étant la « ferme du monde ». Depuis l'arrivée au pouvoir, en janvier 2019, de Jair Bolsonaro à la présidence du pays, il ne semble pas que les politiques agricoles qui sont celles du Brésil depuis les années 1990 soient sur le point de changer. Au contraire, sa volonté d'ouvrir l'Amazonie à l'exploitation industrielle ou sa tentative de transférer le portefeuille de l'ancien ministère de l'Environnement vers celui de l'Agriculture montre bien la trajectoire qu'il compte prendre en la matière (Abis, 15/04/2019). Sans agriculture, il ne peut y avoir de puissance brésilienne, un constat qui a été partagé par les différents présidents du pays depuis la fin des années 1990. Si le pays sud-américain place la plupart de ses produits sur les marchés chinois, européen et nord-américain ; celui-ci a développé une réelle diplomatique agricole en Afrique. Le succès du programme social « Fome Zero[3] » le montre parfaitement. « Cette diplomatie agricole vers le monde arabe et l'Afrique représente l'un des points forts de l'action extérieure d'un Brésil promoteur de ce dialogue Sud-Sud où le business n'est jamais très loin derrière les discours de partenariat » (Abis, 15/04/2019). Parallèlement au Brésil, l'Inde commence également à se positionner sur l'échiquier agricole mondial, et notamment dans le domaine

[1] Baisse des prix de soutien internes pour se rapprocher des cours mondiaux, baisse progressive des subventions aux exportations.
[2] Aussi appelé « TTIP » ou « TAFTA », traité de libre-échange transatlantique.
[3] Zéro faim, un programme social qui lutte contre la faim et la pauvreté.

céréalier. Pour la viande bovine, le pays asiatique a supplanté le Brésil, l'Argentine, l'Australie, les États-Unis et l'Union européenne… « Le duopole agricole d'hier [les États-Unis et l'Europe] s'est transformé en oligopole, accompagné au passage d'une nouvelle distribution des pouvoirs agricoles dans le monde » (Pouch, 2015b).

Les négociations qui ont lieu à l'OMC[1] sur le commerce de denrées agricoles sont d'ailleurs depuis plusieurs années bloquées par un pays agricole émergent : l'Inde. Auparavant, notons que les négociations commerciales multilatérales étaient contrôlées par les États-Unis et l'Union européenne, ce qui montre bien le glissement de puissance qui s'est effectué. Ce constat fait de l'OMC une institution en état de « mort cérébrale » (Pouch, 2015b) qui n'est plus en mesure d'endiguer les rivalités commerciales agricoles. « L'irruption des économies émergentes bouleverse la hiérarchie des nations, mais surtout consacre une expansion du capitalisme occasionnant des batailles pour le partage du monde et pour la maîtrise des matières premières, y compris agricoles » (Pouch, 2015b). Dans une société mondialisée, nul ne cherchera à contredire le fait que la force économique d'un État est un des éléments de sa puissance sur la scène internationale. Dans ce cadre, le marché agricole et céréalier n'échappe pas à la règle, ce qui explique les rivalités commerciales dont il est l'objet.

En parallèle de ces dynamiques commerciales, en France, c'est un autre discours qui a voix au chapitre, celui du fait que l'exportation de céréales n'était pas si importante. « Certains parlent de la "reterritorialisation des circuits commerciaux", moi je crois au fait que les deux puissent respirer : du national, local donc, et du global » (entretien avec Sébastien Abis, mai 2019). Cela occasionne, peut-être, la perte de vitesse française sur certains marchés au profit de puissances agricoles (ré)émergentes, surtout en Afrique du nord. Parallèlement à ce constat économique et commercial, la France voit ses leviers de négociations diplomatiques et, *in fine*, son influence géopolitique diminuer dans ces régions. A un moment où la population mondiale est en croissance continue, que la demande alimentaire augmente également continuellement, ces secteurs économiques sont pourtant particulièrement porteurs à la fois de sens, mais aussi de considérations géopolitiques fortes.

[1] Organisation mondiale du commerce.

2.3. Le « blé français pour les pains du monde » ?

Comme nous l'avons constaté, la planète blé et les marchés agricoles sont d'une grande complexité et répondent à des dynamiques à la fois géoéconomiques, géopolitiques mais aussi financières. Il s'agit malgré tout de parvenir à replacer la France, un pays agricole de premier plan à l'échelle mondiale, au sein de ce système. Pour cela, il s'agira dans un premier temps de constater que la France possède une insertion internationale naturelle. Par la suite nous nous demanderons quelles sont les principales destinations pour le blé français.

2.3.1. Une insertion internationale naturelle

La filière céréalière française est particulièrement bien insérée dans la mondialisation. En 2017, la production française était de 36 millions de tonnes, dont 50% ont été destinés à l'exportation. On peut voir sur le graphique suivant (figure 7) que, pour la production de blé française, c'est une constante que d'avoir une partie importante de la production qui soit exportée. Pour la campagne 2014-2015, 20 % l'était vers des pays de l'Union européenne[1], tandis que 29 % du total a été exporté vers le reste du monde. Puisque la France constitue le plus important pays producteur de blé en Europe (cf. figure 8), la participation du pays à la sécurité alimentaire du continent est absolument essentielle. Si le marché international pouvait se passer des blés français durant quelques années, on peut légitimement se demander si ce serait également le cas pour l'Europe.

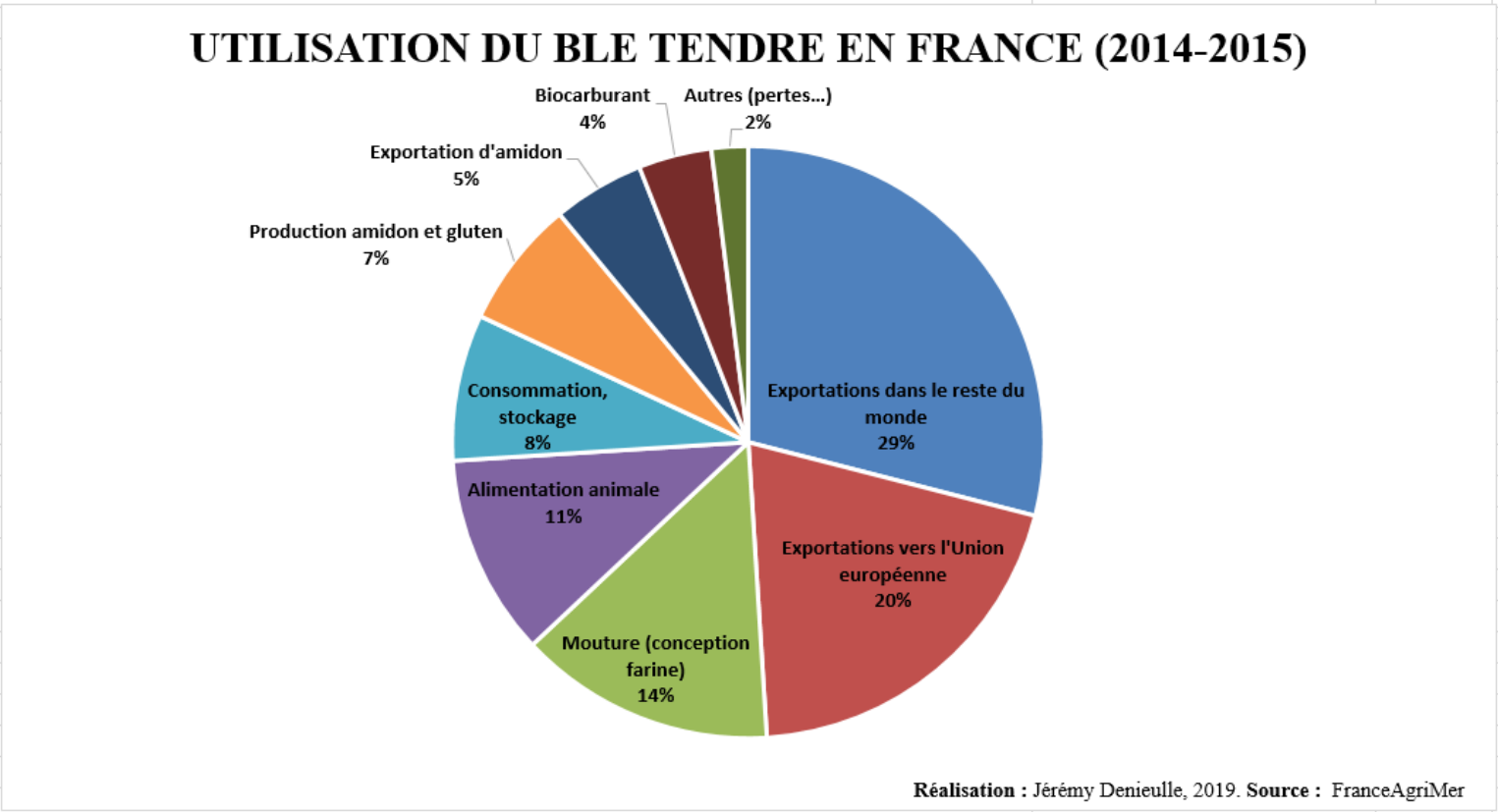

Figure 7 Utilisation du blé tendre en France (2014-2015)

[1] Ces pourcentages sont assez stables d'une campagne à l'autre.

L'insertion internationale de la France peut donc déjà se lire au travers de l'Union européenne : le pays participe énormément à la sécurité alimentaire du continent, au travers de la PAC. Ensuite, comme on a déjà pu le voir, il faut se rappeler que les blés français se trouvent un débouché privilégié[1] en Afrique du nord, et surtout en Algérie et au Maroc. Nous allons par la suite réaliser un tour d'horizon de ces débouchés internationaux (cf. carte 2).

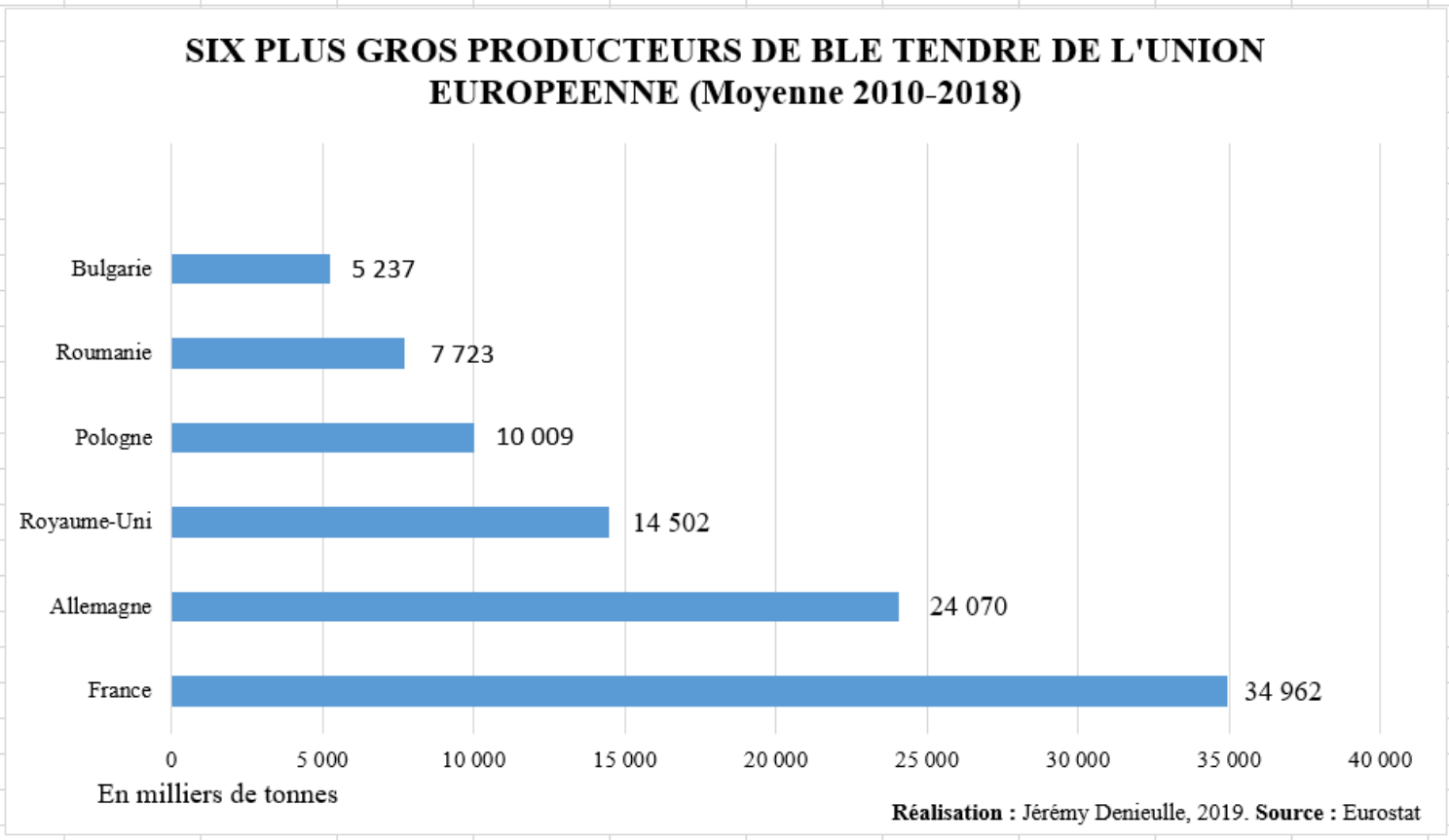

Figure 8 Six plus gros producteurs de blé tendre de l'UE (moyenne 2010-2018, en milliers de tonnes)

Bien que, comme nous l'avons vu, la France soit maintenant concurrencée sur les marchés internationaux par les blés de l'origine mer Noire ; les perspectives commerciales à l'export restent importantes. En effet, la consommation de céréales dans le monde est en croissance en même temps que la population continue de croître. Sur dix ans, la production mondiale de blé s'est accrue de plus de 100 millions de tonnes. De plus, le ratio stocks-production est relativement faible, à peine plus de 20 % sans compter la Chine (AgriDées, 01/2019, p. 8). Prenons l'exemple du Maghreb, du Proche et du Moyen-Orient et de la Turquie. Cet ensemble est passé de 139 millions d'habitants en 1961 à 464 millions en 2011. En 2050, on y comptera 704 millions d'âmes. Cette poussée démographique exceptionnelle couplée à un phénomène d'urbanisation très rapide font que ces pays devraient toujours importer plus de blé dans les années à venir. Les marchés sont donc en pleine croissance. Dès lors, des questions se posent :

[1] Evacuons un écueil : « Ce serait de penser qu'il y a un blé "pas bon" que l'on expédierait à l'international. Ce n'est pas vrai. Tout ce que nous produisons en France est plutôt bon par rapport à nos compétiteurs. Par contre, ces compétiteurs ont comblé des retards : en mer Noire, les blés commencent à être très bons dans leurs taux de protéines » (entretien avec Sébastien Abis, mai 2019).

pourquoi une stratégie plus efficace d'exportation des blés français n'est-elle pas mise en place ? Dans un secteur si porteur, que ce soit économiquement ou géopolitiquement, pourquoi l'attention des pouvoirs publics français ne se fait pas plus importante ? Lors de la maturation de notre réflexion, il est apparu que bon nombre d'acteurs de la filière céréalière française regrettent l'absence d'une vraie coordination et d'une stratégie efficace, avec une vision à long terme. Comment expliquer, dans un secteur qui contribue pour beaucoup à l'équilibre de la balance commerciale française, que le blé venu de l'Hexagone puisse être autant concurrencé dans le commerce extra-communautaire ?

2.3.2. Quelles destinations pour le blé français ?

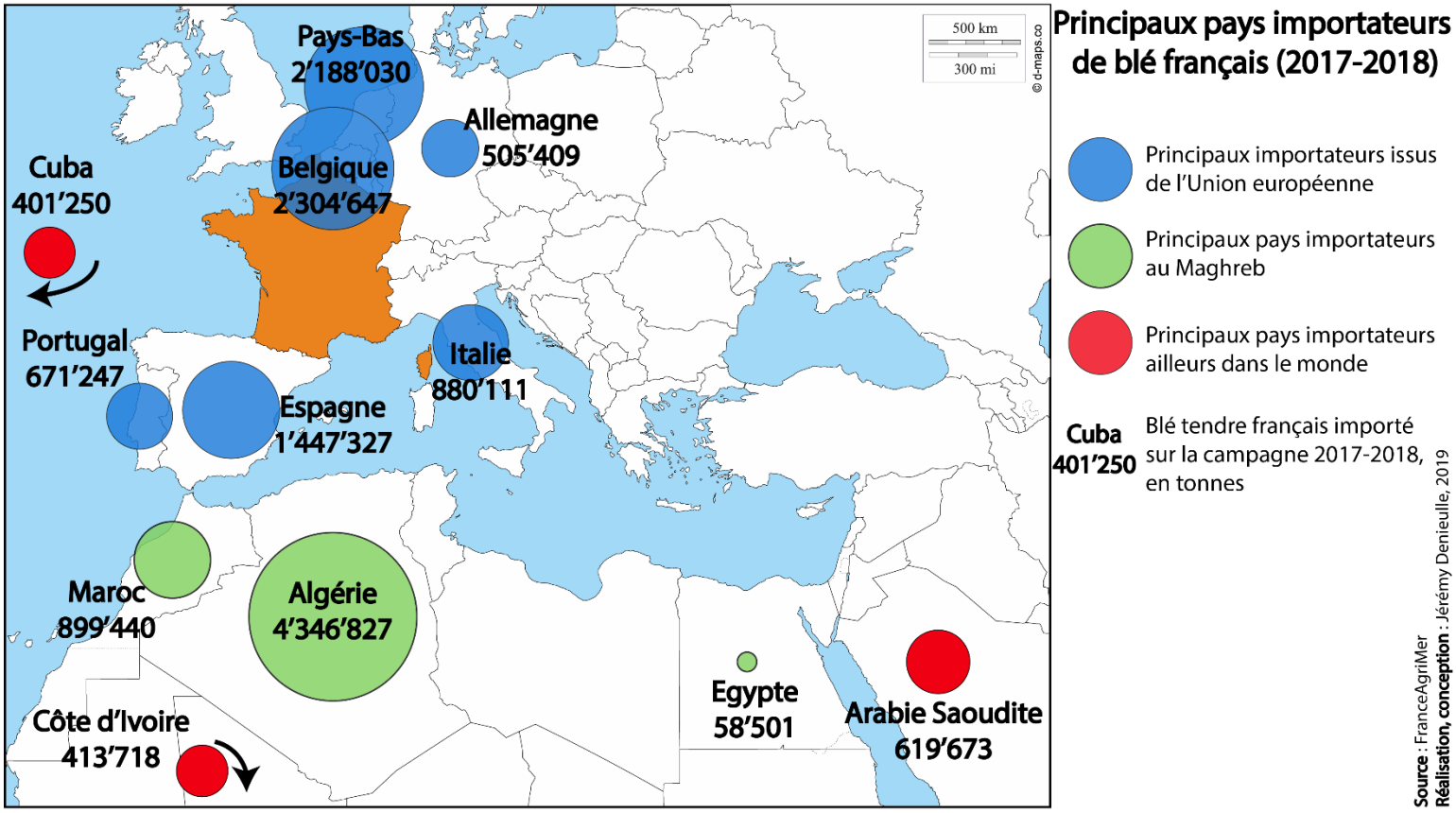

Carte 2 Principaux pays importateurs de blé français (2017-2018)

Comme nous le montre la carte 2, les blés français trouvent surtout leur débouché à l'intérieur de l'Union européenne. A l'extérieur, malgré la surreprésentation algérienne, les clients des blés français sont bien plus éclatés. La France ne polarise pas vraiment ses blés sur une zone géographique, bien que l'Afrique de l'ouest[1] semble être une destination privilégiée, surtout

[1] Maroc et Algérie compris.

dans des pays francophones. C'est sur cette région que les blés russes semblent chercher à concurrencer l'origine française, comme nous pouvons le constater dans la figure 9.

Figure 9 Pénétration du blé russe (part de marché) chez les clients traditionnels du blé français (sources : AgriDées, 01/2019 ; France Export Céréales, 07/2018)

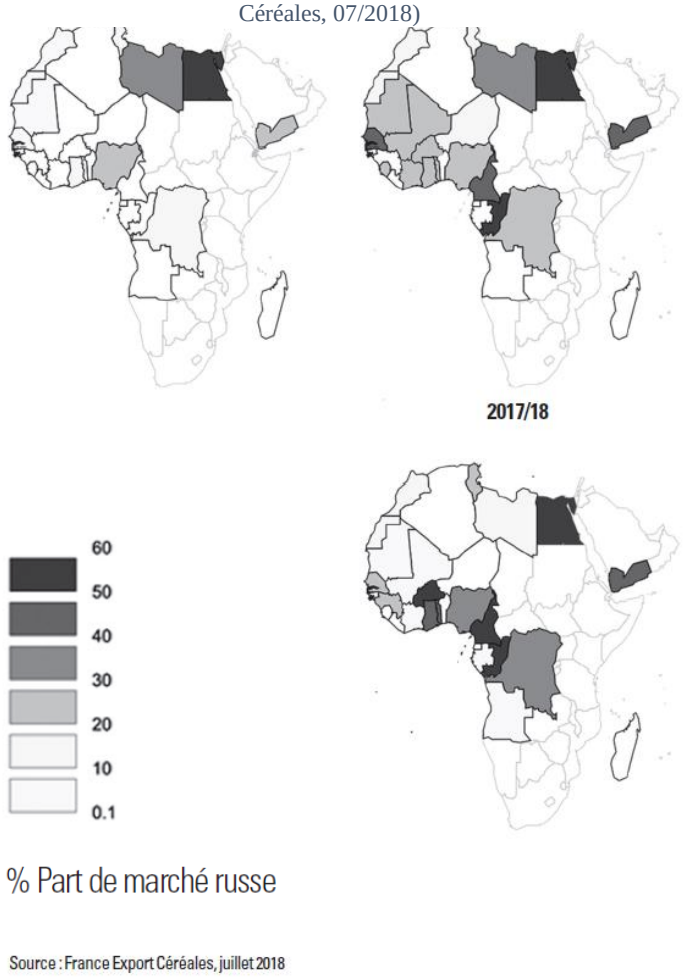

Ces cartes montrent bien comment s'illustre, dans les faits, la concurrence mer Noire. Celle-ci est venue bousculer les positions françaises traditionnelles à la fois en terme de quantités, mais aussi de qualité. Seule l'Algérie semble encore être réellement fermée à ces nouveaux blés[1]. Ceci peut s'expliquer par la coopération politique forte entre la France et l'Algérie. Pourtant, les récentes transitions auxquelles doit faire face le pays[2] augurent plusieurs inconnues pour l'avenir et pour les 4 millions de tonnes de blé tendre français qui y sont envoyés chaque année.

Le fait que bon nombre des clients du blé français soient comme « atomisés » pourrait représenter une faiblesse de la stratégie française à l'export. Peut-être la France gagnerait-elle à concentrer ses exports sur des destinations où la poussée démographique se fait plus forte. Toutefois, n'oublions pas que sur des destinations plus « exotiques » la France détient aujourd'hui des parts de marché non-négligeable et contribue à la sécurité alimentaire de manière importante, comme c'est le cas pour l'île de Cuba. Gardons également en tête que pour le moment, la France semble également bien dépendante du débouché algérien, ce qui représente une faiblesse claire (cf. plus loin dans cette section).

Comment expliquer cette perte de terrain française à l'exportation ? Plusieurs échelles sont envisageables pour tenter d'apporter des éléments de réponse. Au niveau de la PAC, les réformes à venir et les débats qui l'entourent semblent montrer que l'exportation céréalière n'est plus une priorité pour Bruxelles. « La politique agricole et alimentaire se "reterritorialise" plus qu'elle ne soutient les filières. Les débats portés par la société civile tels que l'écologie, le

[1] Le Maroc ayant importé des blés de la mer Noire pour la campagne 2016/2017, qui s'est illustrée par une très mauvaise récolte dans l'Hexagone. Cette campagne (27 millions de tonnes de blé tendre) fut dérisoire comparée à celle de 2015/2016 (40 millions de tonnes).

[2] Après des révoltes en février 2019, Abdelaziz Bouteflika a annoncé qu'il quittait la présidence algérienne, mettant fin à près de 20 ans de « règne ».

climat, la nutrition-santé transcendent et dépassent la politique agricole. Avec un risque paradoxal de repli » (AgriDées, 01/2019, p. 10). Si ces éléments peuvent avoir un impact, veillons à ne pas faire reposer sur eux tout le poids de ces défaillances françaises. Les questions relatives à l'*agribashing*[1] nous paraissent pourtant être trop conjoncturelles pour expliquer un problème plutôt structurel. Nous le verrons dans une dernière partie, mais il semble que la diplomatie économique française montre ses limites (3.1). Il semble également que la filière céréalière manque d'une vraie stratégie à l'export, notamment vis-à-vis de ses clients. Durant notre réflexion, nombreux sont les professionnels nous ayant confié qu'il fallait, à l'avenir, mieux répondre à la demande des clients. Ceci peut concerner la qualité des blés envoyés à l'export. Peut-être faudrait-il, sur la chaîne logistique française, instaurer de meilleurs mécanismes permettant de mieux segmenter les grains entre eux selon plusieurs critères[2]. En effet, les clients ont des besoins qui ne sont pas les mêmes, ainsi que des savoir-faire différents sur la transformation du blé reçu. Actuellement, il semble que les blés français ont des difficultés à satisfaire certaines demandes précises (entretien avec Sébastien Abis, mai 2019). Ce constat est partagé par un bon nombre d'observateurs de la filière, au sein de laquelle une réflexion s'effectue actuellement pour améliorer la segmentation des blés. Ceci passe également par une meilleure connaissance de la clientèle et de ses besoins, ce qui nécessite un large travail de prospection.

Cette perte de vitesse à l'export pousse à se questionner. Alors que 50 % du blé français est destiné à l'international, on peut se rendre compte que des relations d'interdépendance se sont créées entre la France et ses clients. Prenons l'exemple de l'Algérie, plus grande destination pour les blés français : la potentialité de perdre ce débouché serait un coup très dur porté à la filière céréalière de l'Hexagone. Quand bien même l'interdépendance puisse être considérée comme « l'une des caractéristiques distinctives de nos économies et sociétés contemporaines » (Hay, Smith, 2018, pp. 277-281), cet élément pourrait contribuer à faire de la filière céréalière française un « colosse aux pieds d'argile ».

[1] Le fait de décrier l'agriculture, notamment pour les problèmes environnementaux qui l'entourent. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture, a d'ailleurs crée en avril 2019 un « observatoire de l'*agribashing* », signe de l'importance donnée par le monde agricole à ce phénomène sociétal.
[2] Taux en gluten, en protéine, etc…

3. Diplomatie et marché : quelles articulations ?

Dans une société à l'économie libérale et mondialisée, il peut être parfois complexe de comprendre les ressorts et les leviers d'action réels de la diplomatie économique menée par un État. Nous nous sommes donc employés à analyser la diplomatie économique française dans le cas du commerce de ces céréales. Nous avons vu précédemment que la France était à présent bien plus concurrencée qu'auparavant sur les marchés internationaux. Il va s'agir ici d'analyser cette perte de vitesse sous le prisme de la vision française. Notons avant toute chose qu'une bonne partie des informations présentées et analysées dans cette partie de notre travail résulte de données collectées « sur le terrain », par le biais de différents entretiens. Il nous a semblé plus difficile d'utiliser la littérature scientifique pour appuyer nos propos ici, puisque certaines questions que nous allons aborder ont été très peu étudiées par les chercheurs. Il nous a semblé intéressant de revenir, dans un premier temps, sur le fait que le marché du blé est composé d'une multitude d'acteurs, publics et privés, aux intérêts divergents (3.3.1). Par la suite nous évoquerons le rôle qu'est celui de la diplomatie sanitaire (3.3.2). Enfin, nous nous demanderons quels sont les leviers de la diplomatie économique française dans un marché mondialisé (3.3.3).

3.1. Une multitude d'acteurs aux intérêts divergents

Parce que l'analyse géopolitique ne doit pas limiter son champ d'action au rôle des États[1], gardons à l'esprit que le marché mondialisé du blé, avant d'avoir affaire à des entités étatiques, est composé de nombreux acteurs privés aux intérêts divergents. Cette mosaïque d'acteurs peut rendre complexe l'approche du marché céréalier. Avant de nous demander comment l'État français peut avoir des leviers d'action sur le commerce extérieur de blé, il nous faudra parvenir à nous replacer au cœur d'un secteur économique complexe aux nombreux acteurs.

3.1.1. Des intérêts privés prédominants

80% du commerce mondial de grains est géré par un seul petit groupe de multinationales. Si l'on entend souvent parler des fameux GAFAM[2], qui exercent un pouvoir central dans le monde du numérique, peu de gens ont pourtant entendu parler des « ABCD ». Archer Daniels Midland, Bunge, Cargill et Louis-Dreyfus réalisent pourtant des profits colossaux, mais cultivent une tradition familiale où la communication n'a pas vraiment sa place (Abis, 2015b, p. 127). Ces entreprises anciennes se sont spécialisées dans le négoce, le commerce, le stockage, le transport et la distribution de matières premières agricoles. Un tour d'horizon s'impose.

Archer Daniels Midland est une société nord-américaine créée en 1902. Son siège social est situé en Suisse. En 2015, son chiffre d'affaires s'élevait à 67,7 milliards de dollars pour un

[1] Mais à tout ce qui peut représenter des « rivalités de pouvoirs sur les territoires » selon Yves Lacoste (1993).
[2] Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft.

bénéfice net de 4,02 milliards. Bunge a été créée à Amsterdam en 1818 et son siège social est également situé en Suisse. Son chiffre d'affaires, en 2015, s'élevait à 43,45 milliards de dollars pour un bénéfice net de 2,69 milliards. Cargill est une autre société issue des États-Unis, créée en 1865, et dont le siège social est en Suisse. En 2015, son chiffre d'affaires atteignait 120,39 milliards de dollars pour un bénéfice net de 1,58 milliards. Enfin Louis-Dreyfus, d'origine alsacienne, est créée en 1851. Son siège social se situe à Amsterdam. Elle effectuait en 2015 un chiffre d'affaires de 55,73 milliards de dollars pour un bénéfice net de 211 millions. Les deux premières entreprises que nous venons de citer sont également cotées en bourse, au New York Stock Exchange (NYSE). Ces géants de l'agroalimentaire interviennent, comme nous l'avons signalé, dans bien des aspects du marché : négoce, transport, transformation des produits… Ce culte de la discrétion qu'ils semblent partager fait qu'ils ont souvent pu être la cible de critiques, notamment lors des émeutes de la faim en 2008, durant lesquelles les ABCD ont pu être accusées d'avoir profité de la hausse du prix des matières premières agricoles pour engranger plus de bénéfices (AgoraVox, 19/05/2014). Malgré ces critiques, également liées à la situation quasi-monopolistique occupée par ces multinationales, n'oublions pas que, bien que leur ambition première soit le bénéfice financier, elles exercent un rôle géopolitique majeur : celui de nourrir les populations. Aujourd'hui, l'emprise des ABCD semble pourtant être remise en question par l'émergence de grands groupes de négoce de produits agricoles et agroalimentaires venus de l'Asie, comme c'est le cas du groupe singapourien Wilmar, devenu le leader mondial de commerce de l'huile de palme et du sucre. Notons d'ailleurs que ce groupe, s'il n'est qu'un exemple parmi d'autres entreprises asiatiques qui émergent dans ce panorama, a racheté en 2006 pour 1,6 milliards de dollars des activités d'Archer Daniels Midland en Chine. Cet exemple montre bien la complexité du tableau des géants du négoce.

Au-delà de ces concurrents émergents, on constate que l'emprise qui fut celle des ABCD tend à se relâcher. Ceci a été pointé dans une étude interne d'Unigrains[1] de juin 2019. Parmi les raisons visées par les rédacteurs de l'étude, on peut citer le fait que l'activité de négoce international des grains ne semble plus aussi rémunératrice. Sont mis en cause le fait que le cours des grains soit entré dans une phase de faible volatilité depuis cinq ans, la transparence accrue des marchés, et le fait que les pouvoirs publics aient souhaité limiter les libertés des marchés financiers à la suite de la crise de 2007-2008.

Au-delà de ces géants de l'agroalimentaire[2], le monde du blé est atomisé en énormément d'acteurs. Les agriculteurs, les coopératives, les interprofessions, des entreprises spécialisées dans la logistique, les négociants en blé, des entreprises familiales… Sans parler, évidemment, de toute l'industrie agroalimentaire de transformation. Cette multiplicité des acteurs fait que le sujet est rendu plutôt opaque et difficile à approcher. Effectivement, les États ne s'occupent que rarement du commerce de blé, qui se retrouve délégué à des compagnies privées. Il est intéressant de noter que, dans les pays où un acteur majeur du commerce de blé est une entreprise publique, cela dénote souvent l'intérêt stratégique porté par l'État à ce pan de l'économie. C'est le cas pour l'Algérie avec l'OAIC (Office algérien interprofessionnel des

[1] Cf. p. 10.

[2] D'autres auraient pu également être cités : venus d'Asie, les NOW (Noble, Olam et Wilmar), la japonaise Maruberi, ou encore Glencore-Xstrata. Ils illustrent bien, d'ailleurs, le fait que de nouvelles multinationales tendent à venir concurrencer les ABCD.

céréales, qui s'occupe des achats de blé algériens sur un cahier des charges strict), pour l'Égypte avec le GASC (General authority for supply commodities, autorité égyptienne en charge des céréales[1]), ou encore pour Cuba avec Alimport (société d'État dépendante du MINCEX, ministère du commerce extérieur cubain[2]).

Malgré cette multitude d'acteurs, un débat est souvent revenu pour le marché du blé : celui d'une probable gouvernance mondiale. N'oublions pas que cette matière première est au cœur de l'alimentation d'une partie de l'humanité, lorsqu'elle vient à manquer, des vies humaines et la stabilité des pays touchés par la pénurie sont en jeu. Alors qu'il semble compliqué d'arriver à ce que l'OMC parvienne à fonctionner, le fait d'obtenir une gouvernance mondiale du blé pourrait presque paraître utopique.

3.1.2. Quelle gouvernance mondiale pour le blé ?

Comment parvenir à une meilleure gouvernance mondiale du blé ? Dans les faits, cela semble difficile, vu comment les négociations de l'OMC sont par exemple régulièrement bloquées par des pays agricoles émergents, pour lesquels la mise en place d'une telle gouvernance pourrait représenter un frein à leur développement. Une gouvernance générale du marché de blé semble donc utopique, si bien que celle-ci devrait donc passer par des moyens détournés. On a vu qu'une gouvernance avait par exemple été mise en place pour assurer un meilleur contrôle des marchés à terme agricoles.

Dans le commerce de matières premières agricoles, le multilatéralisme prévaut. Mais celui-ci a montré ses limites structurelles lors des émeutes de la faim, en 2008, que le marché s'est montré inefficace à résoudre. Il semble donc complexe de faire reposer la sécurité alimentaire de certaines des populations les plus vulnérables de la planète sur un marché pouvant se montrer instable (Abis, 2015a, p. 210). A la sortie de la seconde guerre mondiale en 1949 fut créé le CIB (Conseil international du blé) visant à assurer la distribution de grains aux pays souffrant d'une urgence alimentaire. Aujourd'hui, ce qui est devenu le CIC (Conseil international des céréales) est plus une institution fameuse pour ses nombreuses statistiques sur le commerce de céréales plutôt que pour son rôle dans la gouvernance mondiale de ce marché.

L'échec du cycle de Doha, dans le cadre de l'OMC, montre les difficultés à s'accorder dans un accord multilatéral sur les questions agricoles. Ce cycle de négociation a été entamé en 2001. Celui-ci, censé durer trois années, se donnait pour objectif une plus grande libéralisation des échanges de denrées agricoles : ouverture des marchés et suppression des subventions à l'exportation et des soutiens internes à l'agriculture, réduction des crêtes tarifaires, suppression des autres obstacles non tarifaires. Il fut impossible pour les différentes parties de trouver un accord et le cycle est reconnu comme étant un échec en 2006 par Pascal Lamy, alors directeur-général de l'OMC. La FAO a déclaré, la même année, que « l'effondrement des négociations

[1] Quoique la situation égyptienne soit légèrement plus complexe puisque des opérateurs privés ont aussi la main sur une partie (plus réduite) de l'achat céréalier depuis les années 1990.
[2] Évidemment, ceci est à remettre dans le contexte cubain d'une économie socialiste planifiée, ce qui n'enlève rien au fait que ce secteur de l'économie soit très attentivement surveillé par les autorités (Denieulle, 2018, p. 75).

commerciales internationales du cycle de Doha [était] essentiellement dû à une tentative des pays riches, des corporations et des puissants lobbies d'accaparer des avantages sur les marchés agricoles » (FAO, 08/08/2006). L'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture a par ailleurs ajouté que « le cycle de Doha était sans grand intérêt pour les pays les moins avancés, qui n'ont pratiquement rien obtenu lors des précédentes négociations commerciales sur l'agriculture de l'OMC. Si la réduction des subventions et des droits de douane agricoles par les pays développés se fait dans l'intérêt des pays en développement, elle doit être appliquée dans un cadre qui accroît les revenus de leurs petits agriculteurs et améliore leur sécurité alimentaire » (FAO, 08/08/2006). En 2013, à Bali, l'OMC a fini par arriver à un accord complexe à trouver. Finalement, au moment des ratifications, l'Inde a refusé de signer l'accord « au motif que l'OMC ne tenait pas compte de son exigence de détenir des stocks alimentaires de sécurité » (Pouch, 2015b).

Deux organes peuvent malgré tout prétendre à jouer un rôle de gouvernance internationale, pour la sécurité alimentaire : le G20 agricole[1] et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) émanant de la FAO.

« Le G20 agricole a joué un rôle de premier plan depuis la crise de 2007-2008 en impulsant un certain nombre d'initiatives et en faisant preuve de réactivité. Mais ce forum politique informel ne jouit pas de la même légitimité que le CSA, instance qui, émanant de l'ONU, représente l'ensemble des pays et qui, depuis sa réforme de 2009, s'est fortement ouverte à la société civile. A l'horizon 2030 la coexistence de ces deux organes devra permettre d'articuler les rôles d'expertise, de leadership et de légitimité » (MOND'Alim 2030, 2017, p. 156).

Actuellement, la dynamique semble donner la priorité au multilatéralisme, dans un monde de plus en plus en proie à la concurrence. Ce modèle reste le fondement de la « gouvernance mondiale ». Depuis les années 1970, la multiplication des accords bilatéraux et régionaux le montre bien, les États-Unis et l'UE s'étant par exemple lancés dans une course aux accords commerciaux. En 2016, l'UE dispose d'accords commerciaux avec plus de 50 pays (MOND'Alim 2030, 2017, p. 159).

Dans ce cadre complexe à l'échelle internationale, peut-être que la solution d'une meilleure gouvernance demeure à une autre échelle, dans des accords régionaux. Nous avons pu évoquer le projet d'une « OPEP des céréales » autour de la mer Noire précédemment (cf. 1.3). Ce projet, bien que mort-né à cause de tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine, montre que ce type d'intégration régionale autour des produits agricoles est possible. En Europe, la PAC pourrait jouer un tel rôle ; mais elle semble peu unifiée sur la scène internationale. « […] la PAC ne pense pas à l'extra-européen. Les productions céréalières des États européens ne sont pas agrégées dans leurs exportations, il n'y a pas d'origine "Europe". J'ai toujours pensé que cette question méritait d'être posée, car pour pouvoir peser, à un moment, il faut agréger » (entretien avec Sébastien Abis, mai 2019).

[1] Dont est d'ailleurs issu le système AMIS 11 (cf. 3.2.2), un outil de coopération entre les Etats dans le but de surveiller les marchés agricoles.

3.2. Le rôle de la diplomatie sanitaire : essentielle et méconnue

Alors que nous nous interrogeons sur le rôle des pouvoirs publics au sein d'un marché mondialisé et composé d'acteurs très hétéroclites, arrêtons-nous un instant sur la diplomatie sanitaire. Elle est essentielle au maintien du commerce extérieur et représente un levier d'action pour les États exportateurs des denrées agricoles, mais aussi pour ceux qui en importent. Très peu étudiée, assez méconnue, la diplomatie sanitaire est pourtant la condition sans laquelle tout commerce international est rendu impossible. Et nous verrons que les administrations étatiques jouent un rôle majeur dans la valse sanitaire qui s'opère dans le monde.

3.2.1. La diplomatie sanitaire, une prérogative régalienne

Quelle est l'influence de la santé et des réglementations sanitaires dans une géopolitique du blé ou des denrées agricoles ? Elle est en fait majeure. Tandis que la mondialisation se poursuit à toutes les échelles et sur toute la planète, il est clair que les questions sanitaires liées aux pandémies, aux nouvelles maladies ou même au bioterrorisme sont des menaces à la sécurité nationale mais aussi mondiale. L'exemple le plus parlant est sûrement la peste porcine africaine, qui a atteint la Chine en 2018. Venue du continent africain, cette maladie qui touche les porcs et les sangliers s'est révélée être un désastre sanitaire pour l'Empire du Milieu. Si le virus ne présente aucun risque pour les humains, il occasionne évidemment d'importants dégâts socio-économiques en ce qu'il peut totalement éradiquer le cheptel d'une région ou d'un pays. Un seul cas dans un pays peut d'ailleurs justifier des interdictions à l'exportation, afin d'endiguer la propagation de la maladie. En Chine, la maladie a déjà entraîné la mort de plus d'un million de porcs et l'équivalent de la production européenne pourrait être décimée d'ici la fin de l'année (Le Figaro, 15/06/2019). L'impact sur les échanges mondiaux en serait évidemment colossal. D'ailleurs, les effets sont déjà ressentis par le marché avec une flambée des prix du porc de 30 % depuis le début de l'année 2019 (ZoneBourse, 19/06/2019). Alors que des cas ont été observés au sud de la Belgique, la France n'est toujours pas touchée au moment de l'écriture de ces lignes[1] mais vit dans la crainte que ses exportations ne puissent être un jour paralysées. Les enjeux sanitaires, comme le démontre à lui seul cet exemple, sont donc foncièrement géopolitiques. Alors qu'auparavant, les États pouvaient décider la mise en place de « quarantaines » pour se protéger d'épidémies aux frontières, dans une société de plus en plus globalisée, il est devenu vital de penser les enjeux sanitaires à un niveau mondial.

Dans ce cadre, on comprend que la diplomatie sanitaire peut avoir un rôle central. Elle est une prérogative régalienne que des acteurs privés ne peuventexercer. Elle a besoin des relais diplomatiques des pays pour pouvoir exister, qui mettent en relation des experts afin d'arriver à la mise en place d'une « certification sanitaire ». Pour les denrées agricoles, un groupe d'experts s'est constitué au sein du ministère de l'Agriculture. Leur rôle est de multiplier ces certifications. Elles sont très importantes dans le cadre du marché mondial de denrées agricoles puisqu'elles permettent l'accès à un marché. Ces certifications sont organisées sur la base de

[1] Juin 2019.

couples « marchés-produits ». Par exemple, une certification sanitaire pourrait porter sur l'export de blé tendre français vers un pays tiers comme Cuba. Sans cette certification, l'export de blé tendre vers ce pays serait rendu totalement impossible[1]. Les céréales sont des produits à moindre risque sanitaire, lorsqu'elles sont par exemple comparées aux viandes. Mais n'oublions pas les risques sanitaires sur des produits qui peuvent avoir un impact fort sur la céréaliculture : la diplomatie sanitaire sera par exemple particulièrement importante pour l'ouverture de marché aux semences, qui peuvent améliorer le rendement d'une parcelle. Alors que la population mondiale continue d'augmenter bien plus vite que les SAU[2], cette amélioration des rendements est rendue vitale[3]. C'est cette dimension de *market access*[4] qui nous intéressera le plus dans le cadre de ce travail. Pour autant, n'oublions pas trois objectifs principaux de la diplomatie sanitaire :

- L'amélioration de la sécurité sanitaire et de la santé de la population ;
- De meilleures relations entre les États et l'engagement d'un large éventail d'acteurs à collaborer en vue d'améliorer la santé ;
- L'obtention de résultats jugés équitables et un appui aux objectifs visant à réduire la pauvreté et augmenter l'équité.

(Source : OMS[5]).

« Il est crucial que les diplomates de tous les pays comprennent l'importance des accords sanitaires internationaux et du respect des lois internationales qui en découlent. […] Il est primordial que la politique étrangère tienne compte des risques anticipés tels que la menace croissante pour la sécurité sanitaire mondiale que représentent les infections, les flambées de maladies et la résistance aux antimicrobiens. Le rôle de la politique étrangère ainsi que des autres secteurs et ministères doit ainsi être renforcé en matière de plaidoyer en faveur de la sécurité sanitaire » (OMS, 2014, p. 2).

Pour l'agriculture et l'agroalimentaire, ces négociations sanitaires sont centrales puisqu'elles permettent d'assurer, *in fine*, un débouché majeur pour les productions françaises : l'export. Les pays sur lesquels les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture visent l'obtention d'un certificat sanitaire pour assurer l'exportation d'un produit donné chercheront ainsi à négocier les normes sanitaires à la hausse tandis que le pays exportateur cherchera à avoir le moins de contraintes possibles. Une fois le certificat obtenu, toutes les exportations à destination du pays concerné engagent directement l'État qui exporte les produits. Actuellement, il y aurait à peu près 200 couples pays-produits en négociation[6].

Dans le cadre de ce travail, nous n'avons pu qu'approcher les principaux enjeux liés à la diplomatie sanitaire. Un travail universitaire plus approfondi nous semblerait utile afin

[1] Alors même que des certifications ayant pour objet d'autres produits agricoles peuvent avoir été mises en place avec ce même pays.
[2] Surfaces agricoles utiles.
[3] Bien qu'elle pose des questions d'ordre environnementales, posées avec force par la société aujourd'hui. Demain, il faudra donc être capables de « produire plus et produire mieux ».
[4] Ouverture de marché.
[5] Organisation mondiale de la santé.
[6] Selon des informations obtenues lors de notre travail de terrain.

d'analyser les dispositifs de cette diplomatie sanitaire, son impact sur le tissu diplomatique français et sur les exportations de produits agricoles et agroalimentaires.

3.2.2. Limites et défis de la diplomatie sanitaire

Toutefois, notre travail de terrain et notre réflexion nous ont permis d'approcher quelques-uns des défis et des limites de la diplomatie sanitaire française.

Ces limites peuvent être analysées à plusieurs échelles. Au niveau de l'administration française en elle-même tout d'abord. Dans un contexte où les coupes budgétaires se multiplient au sein de l'organisation de l'administration, il semble que les moyens du ministère de l'Agriculture alloués à cette diplomatie sanitaire soient assez limités. Ainsi, les entreprises françaises exercent une pression pour obtenir le plus de certifications et donc d'ouvertures de marchés possibles, mais l'administration peut avoir du mal à suivre et est obligée de prioriser certaines négociations. Des négociations peuvent effectivement durer dix à quinze ans et demandent de grandes ressources pour être menées à bien. Certains couples pays-produit sont donc tout simplement refusés, selon plusieurs considérations : difficulté anticipée des négociations, potentiel commercial du marché en question…

Autre échelle d'analyse : depuis les accords du GATT[1], on observe une baisse tendancielle des droits de douane dans le monde entier. En parallèle de cette tendance, on observe une montée exponentielle des « barrières non-tarifaires » pour compenser cette baisse des tarifs douaniers. Ces barrières peuvent être de différents types[2]. Leur objectif est la limitation, dans un pays, des importations ou des exportations de biens ou de services en contournant la mise en place de droits de douane. La diplomatie sanitaire peut être utilisée comme une forme déguisée de restriction aux échanges. Certains pays peuvent pratiquer un protectionnisme déguisé en augmentant leur réglementation sanitaire sur certains produits importés : parfois, certaines conditions sont même quasiment impossibles à respecter ou tout simplement trop coûteuses pour le pays exportateur. La diplomatie sanitaire cherche donc à démonter cette forme de protectionnisme déguisé. Dans le cadre des produits agricoles, ces barrières peuvent être utilisées par les États comme un outil pour protéger leurs propres filières agricoles qui sont souvent très sensibles à la concurrence extérieure. Certains pays, comme la Chine, la Russie ou le Japon se montrent par exemple très pointilleux sur leurs réglementations sanitaires. Évidemment, dans le cadre des céréales et du blé qui est souvent très important pour la sécurité alimentaire d'un pays, le fait d'appliquer ce genre de restriction aux échanges peut être plus préjudiciable au pays qui a besoin d'importer ce genre de denrées alimentaires. Surtout si celui-ci ne produit pas ou trop peu de blé par rapport à la demande de sa population. Mais d'autres éléments peuvent conduire à ce qu'une certification sanitaire soit difficile à obtenir. Dans certains marchés, des entreprises locales peuvent voir d'un mauvais œil le fait que leur pays

[1] General Agreement on Tariffs and Trade (accord general sur les tarifs douaniers et le commerce), signé le 30 octobre 1947. L'un des derniers cycles de négociations de cet accord multilatéral de libre-échange, le cycle d'Urugyau (1986-1994) aboutit à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
[2] Quotas par l'octroi de licences au commerce extérieur, par exemple.

s’ouvre à la concurrence, par exemple. Tout un mécanisme de pression sur les administrations peut alors entrer en jeu.

Dans le cas de négociations bloquées ou trop longues, l’intervention du réseau diplomatique de l’État français peut être une solution d’appui à privilégier. Parfois, le fait que l’ambassadeur français évoque le sujet avec son homologue peut suffire à débloquer des situations complexes entre les administrations. Cela peut passer par la valorisation du projet français dans le pays visé par la mise en place de l’accord également. Tenter, par le biais de la diplomatie, d’obtenir un soutien politique dans le pays afin que l’accord soit plus facilement négocié.

Cette analyse nous pousse donc à évoquer le rôle de la diplomatie économique française qui se déploie à l’international.

3.3. Quel rôle pour l'État dans un marché mondialisé ?

Cette question a nourri tous nos questionnements lors de notre enquête de terrain auprès d'acteurs, publics et privés, du marché céréalier. On a vu que l'export de blé pouvait représenter une manne géopolitique importante pour la France, vu son rôle central à la fois en Europe mais également dans les systèmes alimentaires mondiaux. Pourtant, ce marché est dirigé par bon nombre d'acteurs privés. Nous nous sommes donc employés à nous demander comment l'État pouvait influer sur ce marché d'importance stratégique et géopolitique. Nous avons décidé ici de retenir deux points centraux : le déploiement de la diplomatie économique d'une part, et le rôle de l'État dans la chaîne logistique d'autre part.

3.3.1. De la diplomatie économique sur la planète blé

Comme on l'a vu, la diplomatie économique française peut avoir un rôle de soutien dans le cas d'une diplomatie sanitaire complexe qui ne parvient pas à arriver à un accord.

L'État peut avoir un rôle dans le maintien d'un marché à l'export qui est stratégique pour le pays. Ce peut être le cas par exemple du marché algérien. Il s'agit de faire comprendre aux autorités étrangères à quel point la relation commerciale privilégiée franco-algérienne s'inscrit dans une plus large coopération entre les deux pays, et que cette relation commerciale doit, à ce titre, être préservée et valorisée. Cela peut jouer un rôle lorsque d'autres blés, comme ceux de la mer Noire, souhaitent concurrencer les blés français en proposant des prix plus attractifs. L'Algérie pourrait donc avoir un intérêt à acheter des blés moins chers ailleurs, mais stratégiquement ce calcul économique viendrait affaiblir sa relation diplomatique avec la France, qui représente d'ailleurs un débouché majeur pour son gaz[1].

La diplomatie économique peut donc participer à créer et entretenir des relations commerciales privilégiées avec certains pays. Un rôle qui ne pourrait pas être porté par le marché céréalier en lui-même. L'État dispose de plusieurs leviers dans la négociation avec un pays tiers (coopération économique, aides au développement, coopération scientifique ou culturelle…) et sur lesquels le marché céréalier n'a aucune prise. De même, dans la relation commerciale française avec des pays où les acheteurs de blé sont des organismes publics, il est évident que l'impact de la diplomatie économique sera bien plus fort. C'est le cas pour l'Algérie. A Cuba, lors de sa visite sur l'île, l'ancien président de la République François Hollande s'était d'ailleurs entouré d'une délégation comprenant des acteurs céréaliers français qui vendaient régulièrement du blé tendre au régime socialiste (Denieulle, 2018, p. 91).

Cette diplomatie économique est en partie dirigée, pour ce qui est des denrées agricoles et agroalimentaires, par une équipe de deux personnes du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères[2]. Ces deux personnes s'occupent de valoriser les dossiers agricoles auprès des ambassades les plus concernés par ce type de question, afin que les enjeux des blés français

[1] Contrairement à la Russie qui, évidemment, n'en importerait pas.
[2] Ou « MEAE ».

puissent peser dans les relations diplomatiques. Évidemment, il semble que cette équipe soit en situation de sous-effectif pour assurer au mieux un travail de cette ampleur. Leur objectif est pourtant conséquent : parvenir à « diplomatiser » les relations commerciales françaises pour les denrées agricoles.

La filière céréalière tente également de peser dans la diplomatie économique française. Dans une interview donnée en juin 2015 à l'Institut des relations internationales et stratégiques, Philippe Pinta, alors président de l'AGPB[1], estimait que « dans les déplacements ministériels, effectivement nous essayons de participer pour bien faire valoir l'attente des pays, notamment du Sud de la Méditerranée qui sont nos premiers clients […] Nous œuvrons pour que les ministres des affaires étrangères, du commerce extérieur, des parlementaires, à l'Élysée, à Matignon… fassent valoir tout ce que représente le blé […]. C'est aussi géopolitique et géostratégique »[2].

Un rapport de la Cour des comptes du 05 mars 2019 analysait les raisons qui poussaient la France à perdre des parts de marché au profits de concurrents de la mer Noire mais aussi d'autres États européens (Belgique, Pays-Bas). « Aujourd'hui, le rôle de l'État n'est plus de fixer des cibles géographiques ou sectorielles pour l'action internationale des entreprises, mais de définir et de protéger les intérêts offensifs et défensifs du pays dans les négociations commerciales internationales […]. Si le dispositif national de soutien aux exportations agricoles et agroalimentaire a connu de nombreux aménagements, il n'a pas gagné en simplicité et repose sur un trop grand nombre d'acteurs ce qui rend ses performances difficilement mesurables » (Cour des comptes, 05/03/2019). Ce rapport pointe le manque d'organisation des institutions françaises, qui serait responsable de la perte de vitesse du commerce extérieur agricole français.

Comme nous l'avons déjà dit plus tôt, il nous semblerait intéressant d'effectuer un travail plus approfondi et exhaustif sur les ressorts et leviers de cette diplomatie économique dans le cadre d'une matière première aussi porteuse de poids géopolitique que le blé.

3.3.2. Chaîne logistique et rôle de l'État

En parlant du commerce international de céréales, la chaîne logistique revêt évidemment une importance toute particulière. C'est elle qui permet d'acheminer les céréales d'un point A à un point B. On a vu dans ce travail que, dès l'Antiquité, les puissances en manque de blé mettaient un point d'honneur à sécuriser leurs chaînes logistiques, dont dépendaient leur approvisionnement et, *in fine*, leur sécurité alimentaire (cf. chapitre 1). Cet impératif n'a pas évolué aujourd'hui, bien que les chaînes logistiques soient bien plus nombreuses et que les échanges mondiaux se soient intensifiés.

Le chemin entre le champ et le consommateur est complexe et fait appel à de nombreux acteurs. Essayons d'en esquisser un schéma (Abis, Luguenot, Rayé, 2014). Une fois le blé

[1] Association générale des producteurs de blé, dont le président est, depuis février 2019, Eric Thirouin.
[2] Consulté en mai 2019. Source : https://www.iris-france.org/61530-geopolitique-du-ble-quelle-diplomatie-pour-la-france/

récolté par l'agriculteur, celui-ci le vend à un premier organisme collecteur et stockeur. Il peut s'agir d'une coopérative (France, Danemark, Algérie, Allemagne), d'un opérateur privé (Royaume-Uni, Roumanie, Espagne, Tunisie, Maroc) ou d'une structure étatique (Égypte). Les céréales sont alors pesées et analysées pour certifier qu'elles correspondent aux critères quantitatifs mais aussi et surtout qualitatifs. Entrent ensuite en jeu des infrastructures de transport intra-étatiques : les routes, les chemins ferrés ou par les eaux. A ce moment, la qualité des infrastructures disponibles dans le pays entre évidemment en ligne de mire. De bonnes infrastructures permettront de déplacer plus rapidement les céréales, tandis que des infrastructures en mauvais état causeront des retards voire des pertes. Le blé atteint alors un silo dit « de répartition » qui va massifier la collecte et la triera, comme ce peut être le cas à Rouen. Seulement après, les blés partent vers l'international et il s'agit alors de sécuriser mers et océans et éviter la piraterie, qui pourrait faire planer un danger sur la sécurité alimentaire du pays vers lequel est destiné la cargaison. A ce niveau de la chaîne logistique, l'armée de mer peut entrer en jeu, elle qui assure globalement la sécurité des espaces maritimes et leur surveillance. Pour les céréales, la plupart des échanges internationaux s'effectuent en effet par voie maritime. Les infrastructures doivent également être efficientes dans le pays d'arrivée, qui doit posséder un port en eaux profondes pour accueillir le navire chargé de l'approvisionner en blé. A la suite de cela et avant d'arriver dans l'assiette du consommateur, il faut encore que la denrée agricole puisse transiter par le réseau de transports du pays ainsi approvisionné.

L'intervention de l'État dans la chaîne logistique peut donc se faire à bien des niveaux de celle-ci : infrastructures routières et ferroviaires, silos de répartition, sécurité des mers et océans… Autant d'interventions étatiques qui, si une chaîne logistique est bien maîtrisée et sécurisée, peuvent limiter les surcoûts liés au transport des céréales. De même, une chaîne logistique sécurisée permet de limiter les accidents logistiques, dont pourrait résulter une flambée des prix des matières premières agricoles, avec toutes les conséquences dont nous avons déjà pu parler.

Dans le cas de la filière céréalière française, de nombreuses réflexions sont actuellement en cours pour améliorer la chaîne logistique, au niveau de la segmentation des grains (cf. 2.3). Cette amélioration de la segmentation des blés ne sera pas possible sans une aide de l'État, puisqu'elle fera intervenir tous les aspects de la chaîne logistique, notamment dans un but d'améliorer la traçabilité des produits.

Nous pouvons donc constater que l'État dispose de leviers pour agir, directement ou indirectement, sur le commerce de denrées agricoles.

CONCLUSION DU CHAPITRE ACADEMIQUE

Au terme de ce travail, on constate que les matières premières agricoles et *a fortiori* le blé peuvent effectivement être perçus comme des objets géopolitiques. Plus que certaines autres matières premières souvent au cœur de l'actualité internationale, le blé a une profondeur historique difficilement égalable. Depuis l'Antiquité et depuis les premières formes de commerce, cette céréale a toujours été au centre des échanges, des convoitises des puissants, et de la sécurité alimentaire des peuples. Cette centralité historique s'est poursuivie, sans discontinuité, jusqu'à aujourd'hui. Alors que la mondialisation a gagné l'entièreté de la planète et que la population humaine continue d'augmenter inexorablement, il semble que l'humanité n'ait jamais eu autant faim de blé. Ce constat simple place cette denrée au cœur d'enjeux de pouvoir qui transcendent les disciplines, entre la géoéconomie et la géopolitique.

Dans cette société où les matières premières agricoles, la France a un rôle de grenier à grain à assumer. Au sein de l'Europe, d'abord, la contribution de l'Hexagone à la sécurité alimentaire du continent, au sein de la PAC, est la plus importante de tous les États membres. Au niveau mondial, également, les consommateurs algériens, marocains ou cubains se rendent compte à quel point, quotidiennement, les agriculteurs français leur permettent d'avoir du pain sur leur table. Pourtant, la perte de vitesse française, et même européenne, vis-à-vis des blés venus de la mer Noire semblent faire planer des incertitudes sur la « planète blé » : assiste-t-on à un déplacement de la puissance vers l'Est ? Il semble que la réponse à apporter à cette situation trouve résonnance à bien des échelles : depuis les chaînes logistiques jusqu'à la diplomatie économique en passant par des modes de production qui doivent impérativement prendre en compte les questions environnementales.

Dans un monde parfois décrit comme « déboussolé », au cœur d'une mondialisation qui peut sembler incontrôlée, les matières premières agricoles permettent à la France de placer sur les marchés internationaux une offre stable, pérenne et dont la demande ne cesse d'augmenter. D'un point de vue géopolitique, il est certain que pour un État, être capable de nourrir d'autres peuples que le sien est un attribut de la puissance non-négligeable.

Ce travail n'a fait qu'effleurer certaines problématiques. Il semblerait intéressant de les approfondir, toujours dans le cadre d'une analyse géopolitique et géoéconomique. De même, cet objet d'étude semblerait se prêter parfaitement à un travail multiscalaire ; des champs céréaliers jusqu'aux consommateurs africains et asiatiques, en passant par les eaux internationales.

BIBLIOGRAPHIE

Livres et articles scientifiques

ABIS Sébastien, BLANC Pierre (dir.), *Agriculture et alimentation. Des champs géopolitiques de confrontations au XXIe siècle*, Paris, Club DEMETER, 2012. [En ligne] https://www.clubdemeter.com/fr/les-cahiers-demeter/consulter-cahier-13-2

ABIS Sébastien (25/11/2013), « Vers une OPEP des céréales autour de la mer Noire ? », *Futuribles*, Analyse prospective. [En ligne] https://www.futuribles.com/fr/document/vers-une-opep-des-cereales-autour-de-la-mer-noire/

ABIS Sébastien, POUCH Thierry (2013), *Agriculture et mondialisation. Un atout géopolitique pour la France*, Presses de Sciences Po, Nouveaux Débats, 190p. [En ligne] https://www.cairn.info/agriculture-et-mondialisation--9782724613865.htm

ABIS Sébastien, LUGUENOT François, RAYE Pierre (2014), « Commerce et logistique : le cas de la filière céréalière », *MediTERRA : logistique et commerce agro-alimentaire. Un défi pour la Méditerranée*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 139-156. [En ligne] https://www.cairn.info/mediterra-2014--9782724614756-page-139.htm?contenu=plan#s2n4

ABIS Sébastien (2015a), *Géopolitique du blé. Un produit vital pour la sécurité mondiale*, Paris, Armand Colin, 270p.

ABIS Sébastien (2015b), « Le blé au cœur des enjeux géostratégiques mondiaux », *Hérodote : Géopolitique de l'agriculture*, Paris, La Découverte, vol. 156, n°1/2015, pp. 125-137. [En ligne] https://www.cairn.info/revue-herodote-2015-1-page-125.htm

ABIS Sébastien, SADIKI Mohammed (2016), *Agriculture et climat. Du blé par tous les temps*, Paris, Max Milo, Iris Editions, 157p.

BLANC Pierre (2014), « Une géohistoire du commerce agricole : les temps longs pour éclairer le présent », *MediTERRA : logistique et commerce agro-alimentaire. Un défi pour la Méditerranée*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 23-38. [En ligne] https://www.cairn.info/mediterra-2014--9782724614756-page-23.htm

BLANC Pierre (2018), *Terres, pouvoirs et conflits. Une agro-histoire du monde*, Paris, Presses de Sciences Po, 384 pages. [En ligne] https://www.cairn.info/terres-pouvoirs-et-conflits--9782724622201.htm

BLANCHETON Bertrand (2019), « Mondialisation – Histoire de la mondialisation », *Encyclopaedia Universalis*. [En ligne] http://rbu.univ-reims.fr:2118/encyclopedie/mondialisation-histoire-de-la-mondialisation/

BRUN Matthieu (2019), « Méditerranée – Moyen-Orient : on récolte ce que l'on sème ! », *Confluences Méditerranée*, vol. 108, n°1/2019, pp. 11-15. [En ligne] https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2019-1-page-11.htm?contenu=article

CAZENEUVE Jean (2019), « Civilisation », *Encyclopaedia Universalis*. [En ligne] http://rbu.univ-reims.fr:2118/encyclopedie/civilisation/

CHARVET Jean-Paul, SIVIGNON Michel (2011), *Géographie humaine. Questions et enjeux du monde contemporain*, Paris, Armand Colin, Collection U, 352p. [En ligne] https://www.cairn.info/geographie-humaine--9782200249243.htm

CHARVET Jean-Paul (2018), *Atlas de l'agriculture. Mieux nourrir le monde*, Paris, Autrement, 96p.

DENIEULLE Jérémy (2018), *Entre représentations et réalités quotidiennes : l'ouverture politique et économique de Cuba dans un nouveau contexte géopolitique*, mémoire de recherche, DUMAS-CNRS. [En ligne] https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01972300/document

DENIEULLE Jérémy (2019), « Le blé, ciment du régime. Comment la mondialisation agricole permet-elle de nourrir les Cubains à l'heure de "l'ouverture" du castrisme ? », *Diploweb.com*. [En ligne] https://www.diploweb.com/Cuba-Le-ble-ciment-du-regime-Comment-la-mondialisation-agricole-permet-elle-de-nourrir-les-Cubains.html

DIXON Keith (2019), « Think tanks », *Encyclopaedia Universalis.* [En ligne] http://rbu.univ-reims.fr:2118/encyclopedie/think-tanks/

GIBLIN Béatrice (2015), « Editorial », *Hérodote : Géopolitique de l'agriculture*, Paris, La Découverte, vol. 156, n°1/2015, pp. 3-9. [En ligne] https://www.cairn.info/revue-herodote-2015-1-page-3.htm

GRIMAL Nicolas (1995), « L'Egypte et le monde égéen préhellénique : entre commerce et histoire », in *Entre Egypte et Grèce. Actes du 5ème colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer du 6 au 9 octobre 1994*, Paris, pp. 11-28. [En ligne] https://www.persee.fr/docAsPDF/keryl_1275-6229_1995_act_5_1_926.pdf

HAY Colin, SMITH Andy (2018), *Dictionnaire d'économie politique. Capitalisme, institutions, pouvoir*, Paris, Presses de Sciences Po, 472p. [En ligne] https://www.cairn.info/dictionnaire-d-economie-politique--9782724623109.htm

HERVE Jean-Jacques (2019), « L'Europe (occidentale) vue de Russie (et d'Europe orientale) », *Le Déméter 2019*, Paris, IRIS Editions, pp. 231-244. [En ligne] https://www.cairn.info/le-demeter--0011662115-page-231.htm?contenu=article

JANIN Pierre (2009), « Les "émeutes de la faim" : une lecture (géopolitique) du changement (social) », *Politique étrangère*, n°2/2009, pp. 251-263. [En ligne] https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2009-2-page-251.htm

LACOSTE Yves (1993), *Dictionnaire de Géopolitique*, Paris, Flammarion.

POUCH Thierry (2014), « L'embargo russe sur les produits agricoles européens et sa dimension géoéconomique », *Géoéconomie*, vol. 72, n°5/2014, pp. 71-84. [En ligne] https://www.cairn.info/revue-geoeconomie-2014-5-page-71.htm?contenu=resume

POUCH Thierry (2015a), « Le projet de partenariat transatlantique et ses tensions agricoles », *Géoéconomie*, vol. 77, n°5/2015, pp. 143-157. [En ligne] https://www.cairn.info/revue-geoeconomie-2015-5-page-143.htm?contenu=article

POUCH Thierry (2015b), « Le commerce international de produits agricoles et ses rivalités permanentes », *Hérodote : Géopolitique de l'agriculture*, Paris, La Découverte, vol. 156, n°1/2015, pp. 108-124. [En ligne] https://www.cairn.info/revue-herodote-2015-1-page-108.htm

RIABKO Natalija (2014), « Les dynamiques agro-commerciales des pays de la mer noire », *MediTERRA : logistique et commerce agro-alimentaire. Un défi pour la Méditerranée*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 75-88. [En ligne] https://www.cairn.info/mediterra-2014--9782724614756-page-75.htm

RIVOAL Stéphanie (2015), « L'arme alimentaire », *Géoéconomie*, Paris, vol. 73, n°1/2015, pp. 9-22. [En ligne] https://www.cairn.info/revue-geoeconomie-2015-1-page-9.htm

VALLUIS Bernard (2012), « La financiarisation des marchés des matières premières agricoles », *Cahier Déméter 13*, pp. 81-86. [En ligne] https://www.clubdemeter.com/fr/les-cahiers-demeter/consulter-cahier-13-2

Articles de presse

ABIS Sébastien (15/04/2019), « Brésil : où va la puissance agroalimentaire avec Bolsonaro ? », *IRIS*. [En ligne] https://www.iris-france.org/135783-bresil-ou-va-la-puissance-agro-alimentaire-avec-bolsonaro/

ABIS Sébastien (13/04/2017), « Le blé est le baromètre méditerranéen », *Econostrum*. [En ligne] https://www.econostrum.info/Le-ble-est-le-barometre-mediterraneen_a23080.html

ABIS Sébastien (26/04/2018), « Affirmer que l'agriculture locale peut remplacer l'agriculture extensive est une illusion », *L'Opinion.* [En ligne] https://www.lopinion.fr/edition/economie/sebastien-abis-club-demeter-affirmer-que-l-agriculture-locale-peut-147015

ABIS Sébastien (07/2019), « Pour une vision géopolitique et stratégique de l'agriculture », *Préventique*, n°165, pp. 63-34.

AFP (05/01/2018), « Europe : les marchés agricoles à terme sous surveillance », *Le Point*. [En ligne] https://www.lepoint.fr/economie/europe-les-marches-agricoles-a-terme-sous-surveillance-05-01-2018-2184342_28.php

Auteur inconnu (16/05/2019), « De très nombreux projets de recrutement en agriculture », *Agridemain*. [En ligne] https://agridemain.fr/de-tres-nombreux-projets-de-recrutement-en-agriculture/

Auteur inconnu (19/06/2019), « Bell Food Group AG : la peste porcine plombe les résultats », *ZoneBourse.com*. [En ligne] https://www.zonebourse.com/BELL-FOOD-GROUP-AG-27367386/actualite/Bell-Food-Group-AG-la-peste-porcine-plombe-les-resultats-28780262/

CHOMINOT Albert (09/1975a), « La volonté de puissance des Etats-Unis et ses limites », *Le Monde diplomatique*. [En ligne] https://www.monde-diplomatique.fr/1975/09/CHOMINOT/33372

COLLINS Joseph (09/1975b), « La CIA et l'arme alimentaire », *Le Monde diplomatique*. [En ligne] https://www.monde-diplomatique.fr/1975/09/COLLINS/33375

DE BRIE Christian (11/1986), « La guerre du blé », *Le Monde diplomatique*. [En ligne] https://www.monde-diplomatique.fr/1986/11/BRIE/39612

GAZZANE Hayat (15/06/2019), « Peste porcine en Chine : au fait, de quoi parle-t-on et quels sont les risques ? », *Le Figaro*. [En ligne] http://www.lefigaro.fr/conjoncture/peste-porcine-en-chine-au-fait-de-quoi-parle-t-on-et-quels-sont-les-risques-20190615

TRAORE Sayouba (16/02/2019), « Présentation du rapport Déméter 2019 », *RFI*. [En ligne] http://www.rfi.fr/emission/20190216-presentation-rapport-demeter-2019

ZETER L. George (19/05/2014), « ABCD : les 4 Mousqueterres de l'agro », *AgoraVox*. [En ligne] https://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/a-b-c-d-les-4-mousqueterres-de-l-152094

Rapports et sources institutionnelles

Centre d'Etudes et de Prospective du Ministère de l'Agriculture (2014), *MOND'Alim 2030. Panorama prospectif de la mondialisation des systèmes alimentaires*, La documentation Française, 228p. [En ligne] https://agriculture.gouv.fr/mondalim-2030

C.I.A. (08/1974), *Potentiel implications of trends in world population, food production, and climate*, OPR-401, 50p. [En ligne] https://documents.theblackvault.com/documents/environment/potentialtrends.pdf

Cour des comptes (05/03/2019), *Les soutiens publics nationaux aux exportations agricoles et agroalimentaires*. [En ligne] https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-soutiens-publics-nationaux-aux-exportations-agricoles-et-agroalimentaires

Douanes françaises (10/2014). « Dynamisme des ventes de blé porté par la demande de l'Afrique », *Le chiffre du commerce extérieur*, n°52. [En ligne] https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_52.pdf

FAO (08/08/2006), « Le cycle de Doha a besoin d'une nouvelle orientation ». [En ligne] http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2006/1000375/index.html

FranceAgriMer (22/01/2013), « AMIS, système d'information sur les marchés agricoles. Avancement du dispositif et perspectives ». [En ligne] https://www.franceagrimer.fr/content/download/20897/170580/file/08%20-%20Pr%C3%A9sentation%20AMIS.pdf

France Export Céréales (2018), « Rapport d'activité 2017-2018 ». [En ligne] https://www.franceexportcereales.org/wp-content/uploads/2018/12/RA_2018_HD.pdf

LE MORVAN Yves (01/2019), « Filière céréalière française : construire une stratégie d'exportation », *AgriDées*.

Organisation mondiale de la santé, « Diplomatie sanitaire ». [En ligne] http://www.emro.who.int/fr/health-topics/health-diplomacy/index.html

Organisation mondiale de la santé (2014), « Note d'orientation : diplomatie sanitaire ». [En ligne] http://applications.emro.who.int/docs/Policy_Brief_2014_FR_15495.pdf?ua=1

Unigrains (06/2019), « Les Instantanés d'Unigrains. Le négoce international agricole : un modèle à revisiter ». [En ligne] https://www.unigrains.fr/wp-content/uploads/2019/06/190705_unigrains_instantane_abcd_modele.pdf

Filmographie

IRIS (14/02/2019), *Agricultures mondiales : le déplacement de la puissance ?* [En ligne] https://www.youtube.com/watch?v=XfZlgUn8JLg&t=

IRIS (22/06/2015), *Géopolitique du blé : quelle diplomatie pour la France ? Entretien avec Philippe Pinta*. [En ligne] https://www.iris-france.org/61530-geopolitique-du-ble-quelle-diplomatie-pour-la-france/

TABLE DES CARTES

Carte n°1 – La planète blé : entre inégalités prégnantes et dépendances chroniques 30

Carte n°2 – Principaux pays importateurs de blé français (2017-2018) 41

TABLE DES FIGURES

Figure n°1 – Production et exportation de blé tendre aux Etats-Unis (1961-2017) 16

Figure n°2 – Bilan céréalier de l'Europe en millions de tonnes (1934-1996) 20

Figure n°3 – Plus grands producteurs de blé (2018-2019) 27

Figure n°4 – Plus grands exportateurs de blé (2018-2019) 28

Figure n°5 – Prix mensuel de la tonne de blé (février 2016-mars 2019) 34

Figure n°6 – Prix annuel de la tonne de blé à la production en France (1991-2017) 34

Figure n°7 – Utilisation du blé tendre en France (2014-2015) 39

Figure n°8 – Six plus gros producteurs de blé tendre de l'UE (moyenne 2010-2018) 40

Figure n°9 – Pénétration du blé russe chez les clients traditionnels du blé français 42

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements 1
Liste des sigles et abréviations 2
Sommaire 3

INTRODUCTION 5

1. LE BLÉ, MATIÈRE PREMIÈRE AU CŒUR DE L'HISTOIRE 8

1.1. Historiquement, une ressource stratégique et mondialisée 8
1.1.1. *Aux origines : le blé, ciment civilisationnel ?* 8
1.1.2. *Le blé, une céréale mondiale* 10
1.1.3. *Quel rôle pour le blé dans l'Histoire de France ?* 12

1.2. Une céréale au cœur d'enjeux de pouvoir 15
1.2.1. Existe-t-il une « arme verte » ? 15
1.2.2. Le blé, base de la sécurité alimentaire pour les États 18

1.3. La construction de stratégies céréalières 20
1.3.1. La Politique agricole commune, fondation de la construction européenne 20
1.3.2. *La (ré)émergence de la mer Noire* 22

2. LA FRANCE, ACTEUR DE PREMIER PLAN DANS UN MARCHÉ INÉGAL ET CONCURRENTIEL 26

2.1. La planète blé : inégalités et dépendances 26
2.1.1. *De grandes inégalités…* 26
2.1.2. *… qui mènent à des dépendances chroniques* 30

2.2. Des luttes commerciales incessantes 33
2.2.1. *Entre la fourche et la fourchette, un marché instable* 33

2.2.2. *Quelques exemples de tensions liées au commerce de denrées agricoles* 36

2.3. Le « blé français pour les pains du monde » ? 39
2.3.1. Une insertion internationale naturelle 39
2.3.2. Quelles destinations pour le blé français ? 41

3. DIPLOMATIE ET MARCHÉ : QUELLES ARTICULATIONS ? 44

3.1. Une multitude d'acteurs aux intérêts divergents 44
3.1.1. Des intérêts privés prédominants 44
3.1.2. Quelle gouvernance mondiale pour le blé ? 46

3.2. Le rôle de la diplomatie sanitaire : essentielle et méconnue 49
3.2.1. La diplomatie sanitaire, une prérogative régalienne 49
3.2.2. Limites et défis de la diplomatie sanitaire 51

3.3. Quel rôle pour l'État dans un marché mondialisé ? 53
3.3.1. De la diplomatie économique sur la planète blé 53
3.3.2. Chaîne logistique et rôle de l'État 54

CONCLUSION DU CHAPITRE ACADÉMIQUE 56

Bibliographie 58
Tables des cartes et des figures 63
Table des matières 64
Résumé 66
Abstract 66

Le blé, pétrole doré de la France. Une matière première majeure pour l'influence française dans le monde ?

RÉSUMÉ

Nous serons près de 10 milliards d'habitants sur la planète en 2050. Les problématiques posées par ce défi démographique sont nombreuses. Parmi elles, la plus importante : comment nourrir autant d'êtres humains ? Le blé, aliment au cœur de la sécurité alimentaire d'une grande partie du monde, sera alors au centre de toutes les préoccupations. Il l'est même déjà : en tant que céréale la plus échangée au monde, le blé fut, historiquement, le nerf de bien des épisodes de mondialisation. Aujourd'hui, son importance peut se lire au travers de la géoéconomie comme de la géopolitique. Comment cette matière première agricole peut-elle participer à l'influence dans le monde de la France, le grenier à blé de l'Europe ? Comment les États, notamment par le biais de la diplomatie économique, tentent de se faire une place sur la « planète blé », actuellement en pleine recomposition géopolitique ?

Mots-clefs : Géopolitique, géoéconomie, blé, agriculture, mondialisation, diplomatie économique.

ABSTRACT

We will be almost 10 billion on Earth on 2050. The issues raised by this demographic challenge are many. Among them, the most important one: how humanity will be able to feed so many people? Wheat, which is at the heart of food security for a huge part of the world, will then be at the center of all concerns. It is already so: as the most traded cereal on the planet, wheat has historically been in the thick of many episodes of globalization. Today, its importance can be analyzed through both geoeconomics and geopolitics. How this agricultural raw material can participate to the France's influence in the world, Europe's wheat basket? How the States, especially through economic diplomacy, are trying to grow in strength on the "wheat planet", which is by now in total geopolitical recomposition?

Keywords: Geopolitics, geoeconomics, wheat, agriculture, globalization, economic diplomacy.